

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE



Objet de la délibération

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

N° DEL-2020-0193

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 3 novembre 2020

Suite à la convocation du 26 octobre 2020, la séance est ouverte à 18h00 à la Salle OCEANIS à PLOEMEUR, sous la présidence de Monsieur Fabrice LOHER, Président de Lorient Agglomération.

Etaient présents:

Jean-Pierre ALLAIN, Françoise BALLESTER, Dominique BEGHIN, Philippe BERTHAULT, Cécile BESNARD, Bruno BLANCHARD, Jean-Michel BONHOMME, Marc BOUTRUCHE, Gilles CARRERIC, Maria COLAS, Michel DAGORNE, Jo DANIEL, Claudine DE BRASSIER, Martine DI GUGLIELMO, Laurent DUVAL, Véronique GARIDO, Guy GASAN, Damien GIRARD, Jean-Guillaume GOURLAIN, Annick GUILLET, André HARTEREAU, Patrice JACQUEMINOT, Patricia JAFFRE, Philippe JESTIN, Pascal LE DOUSSAL, Christian LE DU, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARECHAL, Jean-Louis LE MASLE, Annaig LE MOEL-RAFLIK, Gwenn LE NAY, Lydie LE PABIC, Gaëlle LE STRADIC, Dominique LE VOUEDEC, Fabrice LEBRETON, Ronan LOAS, Fabrice LOHER, Florence LOPEZ-LE GOFF, Daniel MARTIN, Aurélie MARTORELL, Brigitte MELIN, Rose MORELLEC, Armelle NICOLAS, Alain NICOLAZO, Céline OLIVIER, Sophie PALANT-LE HEGARAT, Bruno PARIS, Antoine PICHON, Marianne POULAIN, Patricia QUERO-RUEN, Anne-Valérie RODRIGUES, Roger THOMAZO, Armel TONNERRE, Michel TOULMINET, Patrice VALTON, Fabrice VELY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Edouard BOUIN donne pouvoir à Damien GIRARD, Jean-Yves CARRIO donne pouvoir à Laure LE MARECHAL, Marie-Françoise CEREZ donne pouvoir à André HARTEREAU, Freddie FOLLEZOU donne pouvoir à Bruno PARIS, Antoine GOYER donne pouvoir à Marianne POULAIN, Fanny GRALL donne pouvoir à Christian LE DU, Maryvonne LE GREVES donne pouvoir à Armel TONNERRE, Steven LE MAGUER donne pouvoir à Philippe JESTIN, Maurice LECHARD donne pouvoir à Armelle NICOLAS, Karine MOLLO donne pouvoir à Bruno BLANCHARD, Maurice PERON donne pouvoir à Annaig LE MOEL-RAFLIK, Nathalie PERRIN donne pouvoir à Jean-Michel BONHOMME, Laurent TONNERRE donne pouvoir à Pascal LE LIBOUX

Absents excusés:

Anne-Maud GOUJON, Dominique YVON

Absents:

Gaël LE FUR, Pierrik NEVANNEN

Christian LE DU et Lydie LE PABIC sont désignés secrétaires de séance



Pôle Ingénierie et Gestion Techniques / DEA

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

L'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Par ailleurs, conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à prendre acte des rapports d'activités et des résultats d'exploitation des délégations de services publics.

Ainsi, au titre de l'exercice 2019, un rapport global en 3 parties, distinguant les compétences exercées, eau potable, assainissement collectif (eaux usées et eaux pluviales) et assainissement non collectif, est présenté pour les 25 communes, composant l'agglomération. Pour les communes dont le service est géré en délégation de service public, ce rapport intègre la plupart des éléments contenus dans les rapports d'activité des délégataires, et notamment les comptes annuels de résultats d'exploitation.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-5 et L1411-3,

Vu les rapports d'activités 2019 des délégataires en matière d'eau et assainissement.

Vu l'avis de la Commission Transition écologique,

Vu l'avis du Bureau,

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux,

Article 1: EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport sur le prix et la qualité du service

> public de l'eau potable pour l'année 2019 concernant les 25 communes membres de Lorient Agglomération, intégrant les rapports d'activité 2019

des délégations de service public en vigueur.

Article 2: EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport sur le prix et la qualité du service

> public de l'assainissement collectif (incluant la gestion des eaux pluviales urbaines) pour l'année 2019 concernant les 25 communes membres de Lorient Agglomération, intégrant les rapports d'activité 2019 des délégations

de service public en vigueur.

Article 3: EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport sur le prix et la qualité du service

public de l'assainissement non collectif pour l'année 2019 concernant les 25

communes membres de Lorient Agglomération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le registre dument 3.5...

Pour extrait certifié conforme
Signé par : Fabrice Loher
Date : 13/11/2020
Qualité : President Le registre dûment signé

Reçu en préfecture le 16/11/2020



RAPPORT AN ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

FAITS MARQUANTS 2019

L'année 2019 aura été marquée par les éléments suivants :

- Le démarrage de nouveaux marchés d'exploitation de services d'eau potable sur les communes de Larmor-Plage et celles du nord de l'agglomération (Bubry, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay et Quistinic), ainsi que la prise d'effet d'un marché dédié aux usines de production d'eau de Coët er Ver et de Petit Paradis, les précédents contrats étant arrivés à échéance fin 2018 ou en janvier 2019;
- Les reprises en régie directe, à effectif constant, de l'exploitation des services d'eau potable des communes de Brandérion et Languidic représentant la gestion de 570 abonnés supplémentaires à Brandérion et de 3605 abonnés sur Languidic et des services d'assainissement de Brandérion (1^{er} janvier 2019) et de Bubry (1^{er} juillet 2019); ces évolutions du périmètre d'intervention de la régie a impliqué l'intégration de nouvelles installations techniques dans les systèmes d'exploitation de la DEA et la migration des données clientèle dans les logiciels de gestion et de facturation.

En 2019, la convergence des grilles tarifaires s'est poursuivie avec pour objectif d'aboutir à un tarif unique à l'échéance de 2020 pour tout usager domestique résidant sur le territoire de Lorient Agglomération.

EAU POTABLE

Production d'eau potable et interconnexions

L'année 2019 a bénéficié d'une pluviométrie favorable permettant une production d'eau dans de bonnes conditions de disponibilité de la ressource.

La reprise en régie des sites de production d'eau de Groix et Languidic a permis une optimisation du fonctionnement des usines et des prélèvements dans la ressource, réduisant ainsi pour le secteur de Languidic, les achats d'eau à l'extérieur du périmètre communautaire.

Distribution d'eau potable

La qualité de l'eau distribuée s'est avérée 100% conforme à la règlementation en vigueur tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs de distribution au regard des analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux et des usines de production.

Campagne de renouvellements de compteurs d'eau potable

Les renouvellements de compteurs ont été intensifiés sur le secteur exploité en régie : 5779 compteurs d'eau potable ont ainsi été changés en habitat collectif à Lorient et Lanester sur les 8000 compteurs du patrimoine de la régie communautaire arrivant en fin de vie (15 ans).

Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Les évolutions règlementaires en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie, compétence des maires, ont conduit, sur les secteurs exploités en régie à l'élaboration de contrats d'entretien des organes de défense incendie.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

• Dossiers règlementaires

Les dossiers de régularisation administrative des ouvrages d'eau potable de l'île de Groix et de renouvellement des autorisations de prélèvement d'eau dans le Blavet des usines de Coët er Ver et Langroise ont été mis à l'étude et pour certains déposés au guichet unique des services préfectoraux à des fins d'instruction. L'arrêté renouvelant l'autorisation des prélèvements dans le Blavet a été délivrée le 10 juillet 2019 pour l'usine de Coët er Ver. Sur Groix, l'enquête publique s'est déroulée du 25 novembre au 13 décembre 2019.

Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eau potable :

- Suite aux études menées en 2017 sur les pompages de l'usine de Coët er Ver à Hennebont et de Kéréven à Pont-Scorff pour répondre aux enjeux de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les travaux de renouvellement des pompes existantes, consommatrices d'énergie, par des équipements de nouvelle génération ont été engagés et les nouvelles installations mises en service respectivement en février 2019 et juin 2019.
- Les marchés nécessaires à la construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix ont été attribués (usine 2 861 098,50 € HT et réseaux 435 835€HT).
- Les travaux de renouvellement des réseaux se sont poursuivis, représentant pour 2019, 0,89% du linéaire total des réseaux et 0,84% en moyenne sur les 5 dernières années.

ASSAINISSEMENT

Collecte et traitement

- Le fonctionnement des stations d'épuration et les résultats des traitements mis en œuvre ont été satisfaisants. En matière de performance (indice P205.3) on notera deux non-conformités sur le traitement du phosphore. Si pour Gâvres, c'est le type de traitement luimême qui ne permet pas d'obtenir la conformité (lagunage), sur Ploemeur, il faut relativiser la non-conformité puisque la concentration moyenne annuelle a été très légèrement dépassée (1,06 pour 1 mg/L et ceci en raison d'une panne d'injection de sel de fer
- o Aucun incident majeur sur les ouvrages n'est à déplorer pour l'année 2019.
- La fin d'année 2019 aura été marquée par une pluviométrie exceptionnelle. Globalement sur les 3 derniers mois de 2019, il est tombé 50% des pluies de l'année (par exemple sur LANESTER 619 mm sur les 1221 mm annuels) sachant qu'en plus, la pluviométrie annuelle a bondi de 35% par rapport à celle de 2018. L'impact sur les volumes reçus dans les systèmes d'assainissement a été très important. De nombreux débordements vers le milieu naturel sont à déplorer, ceux-ci entrainant des non-conformités des systèmes de collecte sur plusieurs communes du territoire (indice P203.3), mais également des impacts sur le milieu récepteur en général et sur l'ostréiculture en particulier. L'épisode norovirus de l'hiver 2019/2020 sur le Morbihan en est la preuve. Il n'a néanmoins pas touché l'agglomération lorientaise sur laquelle ces activités sont très peu développées.

• Assainissement non collectif

Le 4ème programme de réhabilitation groupée s'est poursuivi par la reprise de 38 filières. La fin de cette dernière opération sous maitrise d'ouvrage déléguée à Lorient Agglomération s'achèvera en 2020. En dehors de ce programme, 100 chantiers de réhabilitation ont été lancés et terminés en parallèle.

• Etudes et Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

 Mise en œuvre de la programmation des travaux sur réseaux d'assainissement établie pour 2019 en concertation avec les communes ; 0,55% du linéaire des réseaux eaux usées a été renouvelé ou réhabilité par chemisage, soit 7,166 km;

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

- Travaux de réhabilitation des postes de refoulement eaux usées de Kerdual et Lénine à Lorient, Des Lilas à Pont-Scorff et de la Fontaine à Cléguer
- Travaux sur réseaux d'eaux pluviales : 1,035 km ont été renouvelés et les extensions de réseaux ont concerné 1,740 km.
- Création d'un bassin de gestion des eaux pluviales dans l'ancien étang de Kergoff à Caudan;
- Etude pour le renouvellement du poste de relevage des eaux pluviales Jaurès à Lorient ;
- Fin des travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Groix; la filière de déshydratation des boues et la filière eau modifiée de la station d'épuration du Gripp ont été mises en service; la mise en œuvre des outils d'autosurveillance sur la station de Locmaria a complété les opérations d'amélioration engagées sur l'île.
- Démarrage des travaux de construction du nouveau poste du Manio à Lorient en fin d'année.
- Poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement collectif sur les 25 communes du territoire;
- Lancement du marché d'étude de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur le 25 communes du territoire;
- Forte mobilisation du bureau d'études pour suivre les nombreuses révisions de PLU sur le territoire communautaire et réaliser les études liées aux zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées.

COOPERATION DECENTRALISEE

En matière de coopération décentralisée, Eau Vive Bretagne Loire a été proposé à Lorient Agglomération de participer à un nouveau projet, qui vise à développer le système d'adduction d'eau potable de la commune de KATABA1 au sud du Sénégal, vers 2 villages qui ne bénéficient actuellement pas d'un accès à des bornes fontaines de proximité. Ce projet concerne 1 245 personnes habitant les villages de Bourome et Kataba-Flacounda. Sur ce projet d'un montant estimé à 45 080 €, il a été sollicité une participation de l'Etablissement à hauteur de 15 000€. Les travaux se dérouleront en 2020 (délibération en date du 25 juin 2019).

En outre, en 2019, en application de la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2018, Lorient Agglomération a versé à ESFI une participation financière de 10 000€ pour la mise en œuvre du projet d'accès à l'eau et à l'assainissement pour le village d'Ampataka appartenant à la commune rurale d'Anjanadoria (Madagascar) avec laquelle l'Etablissement a précédemment mené deux autres opérations de coopération. Ce projet, d'un montant actualisé en mai 2019 à 67916 €, n'a néanmoins pas pu démarrer en 2019 ; sa réalisation est reportée sur 2020. Il s'agira de capter les sources existantes et de créer une infrastructure, entièrement gravitaire, permettant de distribuer de l'eau potable dans le village d'Ampataka où résident 463 habitants actuellement. Les besoins futurs du village pourront également être couverts par cette installation (évolution démographique).

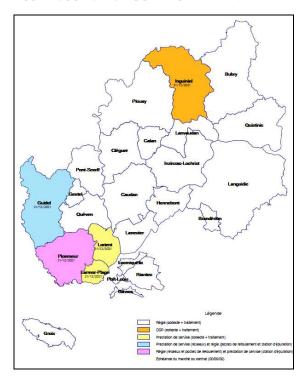
MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES

EAU POTABLE 2019

La régie eau potable exploite en direct les captages d'eau de Groix, Languidic, Ploemeur et Riantec, les ouvrages de production d'eau potable de Groix, Languidic, Ploemeur et Port-Louis, ainsi que les ouvrages de distribution de Brandérion, Groix, Lorient, Lanester, Languidic et Port-Louis.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019



En matière d'assainissement, la régie est présente sur 20 des 25 communes et exploite en partie directement les ouvrages et/ou réseaux de Guidel et Ploemeur.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est assuré en régie sur la totalité du territoire communautaire.

EVOLUTIONS

Plusieurs contrats d'exploitation sont arrivés à échéance au 31/12/18 ou courant 2019. A la suite, il a été fait les choix suivants :

- Exploitation des services de production et distribution d'eau potable des communes de Larmor-Plage et du secteur Nord (Bubry, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Quistinic) et exploitation des usines de production d'eau de Coët er Ver et de Petit Paradis par marchés de prestation de service;
- Reprise en régie au 1^{er} janvier 2019, des services d'eau potable et d'assainissement de la commune de Brandérion et reprise du service d'eau de Languidic;
- Reprise en régie au 1^{er} juillet 2019 du service d'assainissement de Bubry.

SYNTHESE RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT 2019

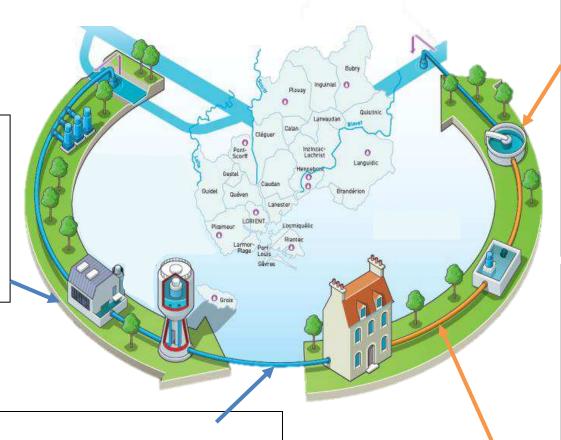
PRODUCTION ET STOCKAGE EAU POTABLE

10 usines de production d'eau potable

35 ouvrages de stockage d'eau potable

Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) : 82,7%

Volumes produits en 2019 : **12 312 711m**³ (-0,9% par rapport à 2018).



Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL 2020193-DE

27 stations d'épuration

346 postes de relevage

Equipements d'épuration tous conformes aux prescriptions nationales issues de la DERU (P204.3) et conformité de leur performance à la DERU (P205.3).

Non-conformité des STEP de Gâvres et Ploemeur au regard des prescriptions de leurs arrêtés préfectoraux.

Production de boues : 3961 t évacuées (dont boues chaulées) dont 100% suivant des filières conformes.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

10984 filières soit 26 603 habitants assujettis au SPANC;

Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302.0) : 120/140

Taux de conformité des ANC (P301.3) : **56,6**%

Coût du contrôle périodique de bon fonctionnement : 96,47 € HT

DISTRIBUTION EAU POTABLE

106 206 abonnés (+1,3% par rapport à 2018)

2358 km de réseau AEP avec un indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.1B) de 87,30 /120 ; taux de renouvellement des réseaux sur 2015-2019 de 0,84%

Rendement global du réseau (P104.3): 87,5%

Volumes global mis en distribution (y compris communes de la CCBBO) : $12\,767\,851\,m^3$ (+1,3% par rapport à 2018)

Qualité de l'eau distribuée : 100% des prélèvements conformes aux limites de qualité en microbiologie (P101.1) et en physicochimie (P102.1)

Prix TTC du service par m3 pour 120 m3 : de 2,30 à 2,43 €TTC/m³

COLLECTE DES EAUX USEES

86 872 branchements (+ 0,22% par rapport à 2018)

1120 km de réseaux gravitaires et 180 km de réseaux de refoulement dont l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est de 40,54/120; taux de renouvellement des réseaux sur 2015-2019 de 0,62%

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du CGCT au regard de l'application de la DERU (P203.3) : 100%

Nombre de "points noirs" (P252.2): 6,81 pour 100 km de réseaux

Prix TTC du service par m3 pour 120 m3 : de 1,73 à 3,12 €TTC/m³



ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE



RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

En application de la loi n°95-101 du 2 Février 1995, du décret n°95-635 complété par le décret 2007-675 du 2 Mai 2007 et des arrêtés des 2 mai 2007 et 2 décembre 2013







SOMMAIRE

PREAMBULE
1. TERRITOIRE
3. MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES
FAITS MARQUANTS 2019
SYNTHESE DES INDICATEURS EAU ET ASSAINISSEMENT
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE
1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE
2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE 14
3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE 18
4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE
5. ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT
1. PATRIMOINE ASSAINISSEMENT ET POPULATION DESSERVIE
2. RESEAUX DE COLLECTE EU
3. TRAITEMENT DES EAUX USEES
4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT
5. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES
6. ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT
7. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
RELATION A L'USAGER
1. CHIFFRES CLES
2. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES
3. SATISFACTION DES USAGERS
4. FACTURATION DES USAGERS
4. FACTURATION DES SERVICES
ELEMENTS FINANCIERS
1. ELEMENTS DE LA DIRECTION
2. ELEMENTS FINANCIERS DES DELEGATAIRES
A SUIVRE EN 2020
ANNEXES

PREAMBULE

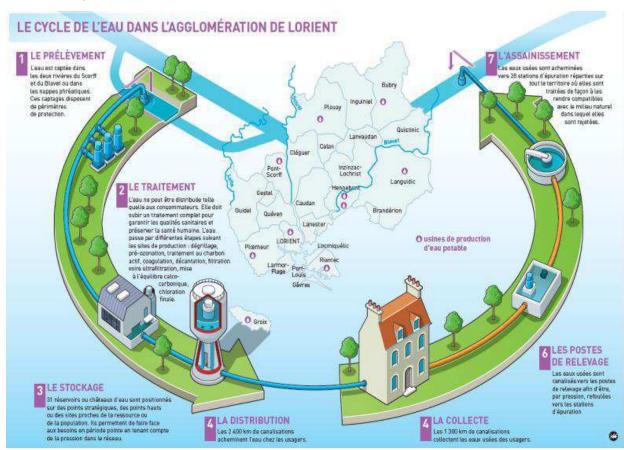
1. TERRITOIRE

En 2019, Lorient Agglomération comportait 25 communes regroupant 208 524 habitants selon l'INSEE.

2. ORGANISATION DE LA DIRECTION

SES MISSIONS

La Direction Eau et Assainissement (DEA) assure la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eau potable et d'eaux usées depuis les prises d'eau jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.



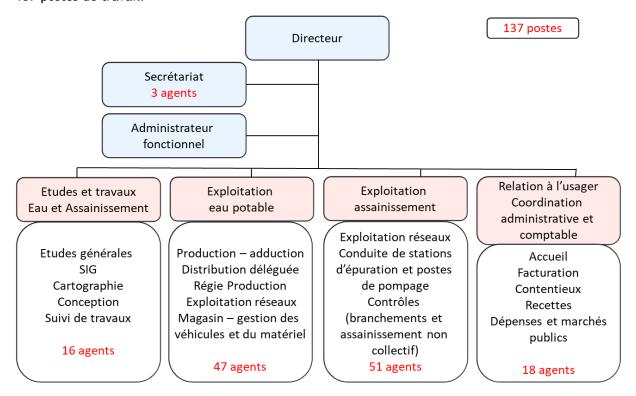
En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, Lorient Agglomération dispose de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » dont les contours ont été précisés par délibération en date du 13 février 2018 (voir également page 27). En matière d'exploitation de ce service, Lorient Agglomération l'a confiée aux communes ; en revanche, l'Etablissement engage directement les investissements à intervenir sur ce patrimoine.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020 Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

L'ORGANIGRAMME

La DEA s'appuie sur 4 unités fonctionnelles, tel que présenté ci-dessous ; en 2019, elle comprend 137 postes de travail.



LA LOCALISATION DES SERVICES

L'organisation géographique de la DEA se répartit sur 5 sites principaux :

- Maison de l'Agglomération à Lorient pour la direction et l'unité fonctionnelle « Relation usager-coordination administrative et comptable »,
- Site de Technellys à Lanester pour l'unité fonctionnelle « Etudes et Travaux » et les cadres de la direction, ainsi qu'en matière d'eau potable, les unités « production-adduction-distribution déléguée » et « régie production » et en matière d'assainissement, l'unité « contrôles »,
- CTM de la Ville de Lorient, pour les agents en charge de l'exploitation des réseaux eau potable sur Lorient, Lanester et Port-Louis ainsi que ceux affectés à la gestion du magasin, matériels et véhicules,
- Station d'épuration de Lanester pour les agents de l'unité fonctionnelle « exploitation assainissement »
- Base vie du chantier de construction de l'usine de production d'eau potable de Créhal, pour les agents de Groix.

LA CONTINUITE DES SERVICES

Quel que soit le mode d'exploitation du service, une continuité de service est mise en place.

Cette dernière est assurée en dehors des heures ouvrées ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés par un service d'astreinte propre à chaque exploitant, chapeauté par une astreinte de décision propre à Lorient Agglomération.

3. MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES

Les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sont exercées sur la totalité du territoire communautaire. Cependant, l'exploitation des ouvrages est différente selon les communes. Ces modes d'exploitation, repris ci-après, sont de l'ordre de la régie, du marché de prestation de service ou de contrat de délégation de service public (DSP).

EAU POTABLE 2019

La régie eau potable exploite en direct les captages d'eau de Groix, Languidic, Ploemeur et Riantec, les ouvrages de production d'eau potable de Groix, Languidic, Ploemeur et Port-Louis, ainsi que les ouvrages de distribution de Brandérion, Groix, Lorient, Lanester, Languidic, Port-Louis et ZI de Caudan.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019



En matière d'assainissement, la régie est présente sur 20 des 25 communes et exploite en partie directement les ouvrages et/ou réseaux de Guidel et Ploemeur.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est assuré en régie sur la totalité du territoire communautaire.

EVOLUTIONS

Plusieurs contrats d'exploitation sont arrivés à échéance au 31/12/18 ou courant 2019. A la suite, il a été fait les choix suivants :

- Exploitation des services de production et distribution d'eau potable des communes de Larmor-Plage et du secteur Nord (Bubry, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Quistinic) et exploitation des usines de production d'eau de Coët er Ver et de Petit Paradis par marchés de prestation de service;
- Reprise en régie au 1^{er} janvier 2019, des services d'eau potable et d'assainissement de la commune de Brandérion et reprise du service d'eau de Languidic;
- Reprise en régie au 1^{er} juillet 2019 du service d'assainissement de Bubry.

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

FAITS MARQUANTS 2019

L'année 2019 aura été marquée par les éléments suivants :

- Le démarrage de nouveaux marchés d'exploitation de services d'eau potable sur les communes de Larmor-Plage et celles du nord de l'agglomération (Bubry, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay et Quistinic), ainsi que la prise d'effet d'un marché dédié aux usines de production d'eau de Coët er Ver et de Petit Paradis, les précédents contrats étant arrivés à échéance fin 2018 ou en janvier 2019;
- Les reprises en régie directe, à effectif constant, de l'exploitation des services d'eau potable des communes de Brandérion et Languidic représentant la gestion de 570 abonnés supplémentaires à Brandérion et de 3605 abonnés sur Languidic et des services d'assainissement de Brandérion (1^{er} janvier 2019) et de Bubry (1^{er} juillet 2019); ces évolutions du périmètre d'intervention de la régie a impliqué l'intégration de nouvelles installations techniques dans les systèmes d'exploitation de la DEA et la migration des données clientèle dans les logiciels de gestion et de facturation.

En 2019, la convergence des grilles tarifaires s'est poursuivie avec pour objectif d'aboutir à un tarif unique à l'échéance de 2020 pour tout usager domestique résidant sur le territoire de Lorient Agglomération.

EAU POTABLE

Production d'eau potable et interconnexions

L'année 2019 a bénéficié d'une pluviométrie favorable permettant une production d'eau dans de bonnes conditions de disponibilité de la ressource.

La reprise en régie des sites de production d'eau de Groix et Languidic a permis une optimisation du fonctionnement des usines et des prélèvements dans la ressource, réduisant ainsi pour le secteur de Languidic, les achats d'eau à l'extérieur du périmètre communautaire.

• Distribution d'eau potable

La qualité de l'eau distribuée s'est avérée 100% conforme à la règlementation en vigueur tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs de distribution au regard des analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux et des usines de production.

• Campagne de renouvellements de compteurs d'eau potable

Les renouvellements de compteurs ont été intensifiés sur le secteur exploité en régie : 5779 compteurs d'eau potable ont ainsi été changés en habitat collectif à Lorient et Lanester sur les 8000 compteurs du patrimoine de la régie communautaire arrivant en fin de vie (15 ans).

• Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Les évolutions règlementaires en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie, compétence des maires, ont conduit, sur les secteurs exploités en régie à l'élaboration de contrats d'entretien des organes de défense incendie.

• Dossiers règlementaires

Les dossiers de régularisation administrative des ouvrages d'eau potable de l'île de Groix et de renouvellement des autorisations de prélèvement d'eau dans le Blavet des usines de Coët er Ver et Langroise ont été mis à l'étude et pour certains déposés au guichet unique des services préfectoraux à des fins d'instruction. L'arrêté renouvelant l'autorisation des prélèvements

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

dans le Blavet a été délivrée le 10 juillet 2019 pour l'usine de Coët er Ver. Sur Groix, l'enquête publique s'est déroulée du 25 novembre au 13 décembre 2019.

• Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eau potable :

- Suite aux études menées en 2017 sur les pompages de l'usine de Coët er Ver à Hennebont et de Kéréven à Pont-Scorff pour répondre aux enjeux de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, les travaux de renouvellement des pompes existantes, consommatrices d'énergie, par des équipements de nouvelle génération ont été engagés et les nouvelles installations mises en service respectivement en février 2019 et juin 2019.
- Les marchés nécessaires à la construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix ont été attribués (usine 2 861 098,50 € HT et réseaux 435 835€HT).
- Les travaux de renouvellement des réseaux se sont poursuivis, représentant pour 2019,
 0,89% du linéaire total des réseaux et 0,84% en moyenne sur les 5 dernières années.

ASSAINISSEMENT

Collecte et traitement

- Le fonctionnement des stations d'épuration et les résultats des traitements mis en œuvre ont été satisfaisants. En matière de performance (indice P205.3) on notera deux non-conformités sur le traitement du phosphore. Si pour Gâvres, c'est le type de traitement lui-même qui ne permet pas d'obtenir la conformité (lagunage), sur Ploemeur, il faut relativiser la non-conformité puisque la concentration moyenne annuelle a été très légèrement dépassée (1,06 pour 1 mg/L et ceci en raison d'une panne d'injection de sel de fer.
- o Aucun incident majeur sur les ouvrages n'est à déplorer pour l'année 2019.
- o La fin d'année 2019 aura été marquée par une pluviométrie exceptionnelle. Globalement sur les 3 derniers mois de 2019, il est tombé 50% des pluies de l'année (par exemple sur LANESTER 619 mm sur les 1221 mm annuels) sachant qu'en plus, la pluviométrie annuelle a bondi de 35% par rapport à celle de 2018. L'impact sur les volumes reçus dans les systèmes d'assainissement a été très important. De nombreux débordements vers le milieu naturel sont à déplorer, ceux-ci entrainant des non-conformités des systèmes de collecte sur plusieurs communes du territoire (indice P203.3), mais également des impacts sur le milieu récepteur en général et sur l'ostréiculture en particulier. L'épisode norovirus de l'hiver 2019/2020 sur le Morbihan en est la preuve. Il n'a néanmoins pas touché l'agglomération lorientaise sur laquelle ces activités sont très peu développées.

Assainissement non collectif

Le 4ème programme de réhabilitation groupée s'est poursuivi par la reprise de 38 filières. La fin de cette dernière opération sous maitrise d'ouvrage déléguée à Lorient Agglomération s'achèvera en 2020. En dehors de ce programme, 100 chantiers de réhabilitation ont été lancés et terminés en parallèle.

• Etudes et Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :

- Mise en œuvre de la programmation des travaux sur réseaux d'assainissement établie pour 2019 en concertation avec les communes ; 0,55% du linéaire des réseaux eaux usées a été renouvelé ou réhabilité par chemisage, soit 7,166 km;
- Travaux de réhabilitation des postes de refoulement eaux usées de Kerdual et Lénine à Lorient, Des Lilas à Pont-Scorff et de la Fontaine à Cléguer
- Travaux sur réseaux d'eaux pluviales : 1,035 km ont été renouvelés et les extensions de réseaux ont concerné 1,740 km.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

- Création d'un bassin de gestion des eaux pluviales dans l'ancien étang de Kergoff à Caudan;
- Etude pour le renouvellement du poste de relevage des eaux pluviales Jaurès à Lorient;
- Fin des travaux de réhabilitation des stations d'épuration de Groix; la filière de déshydratation des boues et la filière eau modifiée de la station d'épuration du Gripp ont été mises en service; la mise en œuvre des outils d'autosurveillance sur la station de Locmaria a complété les opérations d'amélioration engagées sur l'île.
- Démarrage des travaux de construction du nouveau poste du Manio à Lorient en fin d'année.
- Poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement collectif sur les 25 communes du territoire;
- Lancement du marché d'étude de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur le 25 communes du territoire;
- Forte mobilisation du bureau d'études pour suivre les nombreuses révisions de PLU sur le territoire communautaire et réaliser les études liées aux zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées.

COOPERATION DECENTRALISEE

En matière de coopération décentralisée, Eau Vive Bretagne Loire a été proposé à Lorient Agglomération de participer à un nouveau projet, qui vise à développer le système d'adduction d'eau potable de la commune de KATABA1 au sud du Sénégal, vers 2 villages qui ne bénéficient actuellement pas d'un accès à des bornes fontaines de proximité. Ce projet concerne 1 245 personnes habitant les villages de Bourome et Kataba-Flacounda. Sur ce projet d'un montant estimé à 45 080 €, il a été sollicité une participation de l'Etablissement à hauteur de 15 000€. Les travaux se dérouleront en 2020 (délibération en date du 25 juin 2019).

En outre, en 2019, en application de la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2018, Lorient Agglomération a versé à ESFI une participation financière de 10 000€ pour la mise en œuvre du projet d'accès à l'eau et à l'assainissement pour le village d'Ampataka appartenant à la commune rurale d'Anjanadoria (Madagascar) avec laquelle l'Etablissement a précédemment mené deux autres opérations de coopération. Ce projet, d'un montant actualisé en mai 2019 à 67916 €, n'a néanmoins pas pu démarrer en 2019 ; sa réalisation est reportée sur 2020. Il s'agira de capter les sources existantes et de créer une infrastructure, entièrement gravitaire, permettant de distribuer de l'eau potable dans le village d'Ampataka où résident 463 habitants actuellement. Les besoins futurs du village pourront également être couverts par cette installation (évolution démographique).

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Indicateurs descriptifs EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	207 840	208 524	7
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³	De 2,26 à 2,51 €TTC/m3	De 2,30 à 2,43 €TTC/m3	→

Indicateurs de performance EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1: Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100 %	100 %	→	000
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100 %	100 %	→	000
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C éléments de connaissance des réseaux (75 pts).	87,2/120	87,3/120	71	000
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	88,6%	87,5%	4	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,84 m³/j/km	1,90 m ³ /j/km	71	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,80 m³/j/km	1,88 m³/j/km	7	000

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,83% pour 2014-2018	0,84% pour 2014-2019	→	000
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	85,8%	82,7%	Evolution due à la répartition des volumes produits	
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité	471 434 €	386 447	2	000
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	24 ou 48h selon les exploitants	24 ou 48h selon les exploitants	→	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupure d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants	1,35	1,50	71	000
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés : pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable	99,25%	99,70%	71	000
P153.2 : Durée d'extinction de la dette eau potable	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	6,91 ans	6,40 ans	7	000
P155.1 : Taux de réclamations eau potable	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés	2,22	8,86	7	000
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre		Voir page 37 du rapport

Indicateurs descriptifs ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Evolution N/ N-1
•	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	191 693	188 860	-1,5%

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Evolution N/ N-1
D202.0 : Autorisation spéciale de déversement	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques	27	27	→
D203.0 : Quantité de boues produites	Quantité de boues produites par les stations d'épuration de la Collectivité (tonnes de matières sèches)	3162 T	3961 T	71
D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Nombre de filières d'assainissement non collectif recensées multiplié par la taille des ménages (données INSEE).	26 413 hab.	26 603 hab.	→
D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'ANC	Etendue des prestations assurées en ANC; cumul des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (partie A) et des éléments facultatifs du SPANC (partie B)	120/140	120/140	→
D204.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m³	De 1,65 à 3,21 €TTC/m3	De 1,73 à 3,12 €TTC/m3	71

Indicateurs de performance ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P201.1 : Taux de de desserte	Taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif	Données disponibles partiellement	Données disponibles partiellement	→	Voir rapport page 22
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts); partie B inventaires des réseaux (30 pts); partie C informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts).	42,73/120	40,54/120	7	000
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R2226-6 et R2224-10 à 17 du CGCT au regard de la DERU	Conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU.	100 %	100 % par temps sec et 50% par temps de pluie	2	000
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1000 habitants desservis	0,01	0,14	71	000
P252.2 : Nombre de points noirs	Pour 100 km de réseau d'assainissement, nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).	6,71	6,81	→	000

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Indicateur	Définition	Valeur 2018	Valeur 2019	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	Sur une échelle de 0 à 120, niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie.	Eléments disponibles par commune	Eléments disponibles par commune		Voir rapport page 24
P206.3 : Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation	100 %	100 %	→	000
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU	Conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU	100 %	100 %	→	
P254.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral	Pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des STEP, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	Gâvres et Groix Le Gripp, Locmaria non conformes	Gâvres et Ploemeur non conformes	→	000
P205.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la DERU	Conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU	Groix Le Gripp, Locmaria non conformes	100%	7	000
P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement	Pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	0,84% pour 2014- 2018	0,62% pour 2015- 2019	7	000
P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'ANC	Pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.	57,6%	56,6%	→	000
P258.1 : Taux de réclamations assainissement	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement, rapporté à 1000 abonnés	1,23	1,40	→	000
P256.2 : Durée d'extinction de la dette assainissement	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement	6,76 ans	6,99 ans	7	
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre		Voir page 37 du rapport

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

SERVICE PUBLIC DE l'EAU POTABLE

1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE

1.1 CHIFFRES CLES DE LA PRODUCTION

10 usines de production d'eau potable en service

Capacité de production journalière: 80 000 m³/j

35 ouvrages de stockage d'eau potable d'une capacité totale de 58 350 m³;

Protection de la ressource (P108.3): indice de 82,7% (évolution 2019/2018 due aux volumes produits)

Volumes prélevés : 13 485 835 m^3 (-4,4% par rapport à 2018) Volumes produits : 12 312 711 m^3 (-0,9% par rapport à 2018)

1.2 PATRIMOINE ASSOCIE A LA PRODUCTION ET AU STOCKAGE D'EAU POTABLE

Lorient Agglomération dispose de trois types de ressources en eau : eaux de surface, eaux souterraines et apports de syndicats d'eau voisins via un réseau d'interconnexions.

Les ouvrages de production et caractéristiques associées sont les suivants :

Ressources Eaux de surface

Sites de prélèvement	Sites de traitement et caractéristiques			
Prise d'eau de Kéréven dans le Scorff (Pont- Scorff)	Usine du Petit Paradis (Lorient)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 1 260 m3/h		
Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 1510 m3/h	Usine du Leslé (Pont-Scorff)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 250 m3/h		
Prise d'eau de Coët er Ver dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max: 24 000 m3/j	Usine de Coët er Ver (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 1 020 m3/h		
Prise d'eau de Langroise dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max: 17 000 m3/j	Usine de Langroise (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 850 m3/h en cours de renouvellement UTEP intégrée au patrimoine des suites de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016		
Barrage de Port Melin - Groix	Usine de Port Melin (Groix)	1 400 m3/j (eau de surface + eau de forage) Situation du prélèvement en cours de régularisation et de protection		

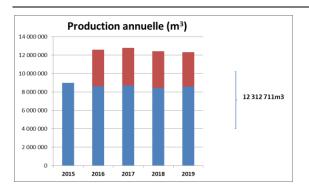
Ressources souterraines

Sites de prélèvement et traitement	Caractéristiques (capacité nominale, autorisation de filière)
Ploemeur : forage de Kermadoye + usine de Beg Minio	Arrêté préfectoral : 3 600 m3/j 1 314 000 m3/an
Languidic : Forage de Dézinio + usine	Arrêté préfectoral : 800 m3/j 292 000 m3/an
Bubry : Usine de Kerpicaut	50 m3/h pas d'arrêté
Inguiniel : usine de Roscouëdo	Arrêté préfectoral 700 m3/j Concentration eau brute en NO ₃ ' > 50 mg/L ouvrages non exploités en 2019
Plouay : Usine de Manebail	25 m3/h pas d'arrêté de filière
Groix : forages de Kerdurand, Kermouzouët, Pradineau	Respectivement de 5, 12,12 m3/h pas d'arrêté Situation administrative des prélèvements et des ouvrages de traitement en cours de régularisation
Riantec : captage de Ker Durand	Arrêté préfectoral 50 m3/h - 200 000 m3/an
Brandérion : captage de Mané Her	Arrêté préfectoral Max : 30 m3/h sur 20h Concentration de la ressource en NO ₃ > 50 mg/L Ouvrages non exploités en 2019

L'instruction du dossier de régularisation administrative des forages, du barrage et des ouvrages de traitement de l'île de Groix s'est poursuivie en 2019. L'enquête publique aux titres du code de la santé publique, du code de l'environnement et du parcellaire s'est déroulée du 25 novembre au 13 décembre 2019.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020 Affiché le ID : 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

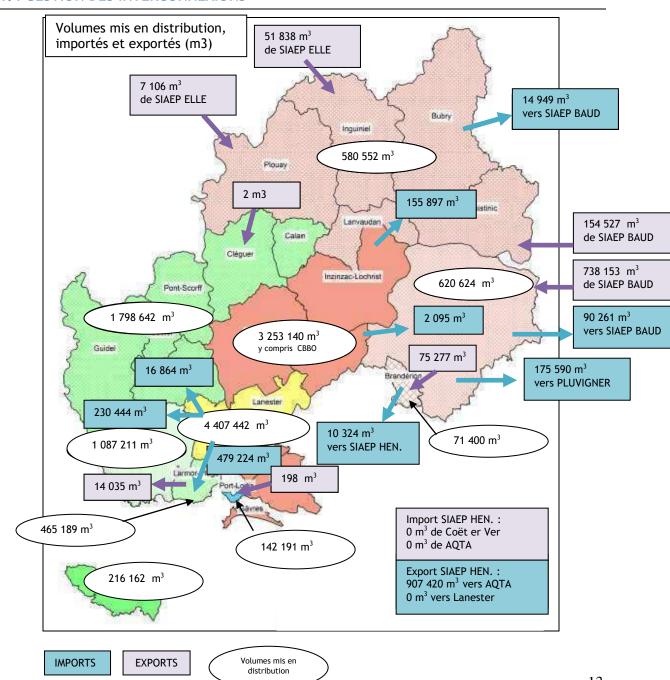
1.3 VOLUMES PRODUITS



En 2016, l'usine de Langroise a été intégrée au patrimoine de l'agglomération. Sa production 2019 (3 709 912 m³) est en baisse de -7,1% par rapport à celle de 2018, suite à une diminution des exports vers le sud du département. La production d'eau potable des ouvrages déjà exploités en 2015 (8 602 799 m³) est quant à elle en hausse par rapport à 2018 (2%), revenant à des valeurs voisines de celles de 2017 et 2016.

En 2019, les captages de BRANDERION et d'INGUINIEL sont restés à l'arrêt.

1.4 GESTION DES INTERCONNEXIONS



2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

2.1 CHIFFRES CLES DE LA DISTRIBUTION

106 206 abonnés (+1,3% par rapport à 2018)

Volumes mis en distribution: 12 767 851 m³ (+1,3% par rapport à 2018)

207 840 habitants desservis (D.101)

2 405 km de réseau AEP dont 2 358 km de linéaire de réseau de distribution

Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) : 87,30/120

(basé sur le linéaire de réseau de distribution)

Rendement global du réseau (P104.3): 87,5% (88,6% en 2018)

Nombre de compteurs : 107 110 unités

Age moyen des compteurs : 7,44 ans (6,47 ans en 2018)

966 prélèvements pour analyses réalisés sur le réseau, aucune non-conformité vis-à-vis des paramètres microbiologiques (P101.1) ou physico-chimiques (P102.1).

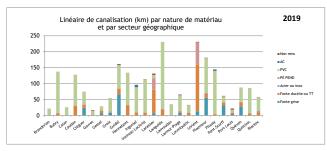
2.2 PATRIMOINE EXPLOITE ET ABONNES DU SERVICE

LINEAIRE DE RESEAUX

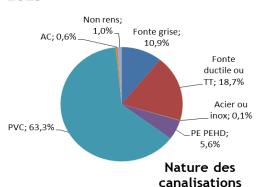
Sur le périmètre de Lorient Agglomération, le linéaire de réseau d'eau potable de distribution s'élève à 2 358,03 km et le linéaire de réseau de transport de 47,40 km. A des fins de fiabilisation de la donnée d'une année sur l'autre, les chiffres sont extraits du seul SIG de Lorient Agglomération.

Selon les communes, les natures de conduites sont très diverses. Le linéaire de fonte grise reste encore important (11% du linéaire).





2019



ABONNES DU SERVICE

	2212	2010	
Nombre d'abonnés	2018	2019	Evolution
ex SIAEP Brandérion	775	619	-25,2%
Groix	2 879	2 901	0,8%
Secteur ouest incluant les			
communes de Calan,			
Cléguer, Gestel, Guidel,	26 304	26 749	1,7%
Pont-Scorff, Ploemeur et			
Quéven			
Larmor-Plage	5 503	5 540	0,7%
Languidic	3 486	3 852	9,5%
Lorient-Lanester-Port	38 010	38 295	0.7%
Louis	36 010	30 293	0,7 76
ex SIAEP Hennebont (6	21 160	21 518	1,7%
communes)	21 100	21 310	1,7 70
Secteur Nord incluant les			
communes de Bubry,	6 600	6.700	0.60/
Inguiniel, Lanvaudan,	6 692	6 732	0,6%
Plouay et Quistinic			
TOTAL	104 809	106 206	1,3%

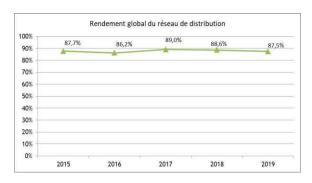
Le secteur de Tréauray, à Languidic, dépendait de l'ex-SIAEP de Brandérion. En 2019, les abonnées de ce secteur ont été raccrochés à ceux de Languidic.

2.3 Performance des réseaux d'eau potable

Des indicateurs réglementaires permettent de caractériser la performance des réseaux :

• Le rendement du réseau d'eau potable (rapport entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable) est de 87,5%, contre 88,6% en 2018.

Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution



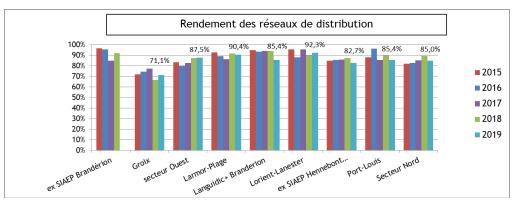
Le graphique présente des rendements globalement à la baisse par rapport à 2018 ; ils restent faibles pour Groix, bien qu'en amélioration. L'année 2019 sur cette commune a été marquée par des volumes perdus plus importants liés à la mise en place de purges sur les réseaux et aux gros travaux de renouvellement des canalisations accompagnant le programme de voirie de la commune (nombreuses casses).

• L'indice linéaire de pertes est de 1,88 m³/km/jour. Cet indice permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour par km de réseau. Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée au réseau. L'ILP est jugé satisfaisant si sa valeur est inférieure aux valeurs de références suivantes :

Densité d'abonnés	Valeur maximum d'ILP
inf. à 25 abonnés/km	2.5 m³/j/km
25 à 50 abonnés/km	5 m³/j/km
sup. à 50 abonnés/km	10 m ³ /j/km

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

	2018	2019
Volume consommé autorisé (y compris communes de CCBBO) (m3)	11 051 586	10 926 135
Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (m3)	12 827 636	12 767 851
Indice linéaire de perte en réseau (ILP) en m3/km/jour	1,80	1,88

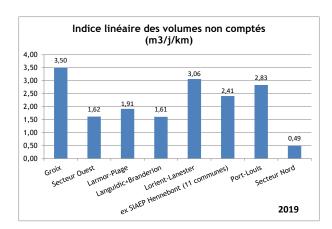


Il peut être noté qu'à compter de 2019, le rendement de Languidic intègre celui de la commune de Brandérion. Ce rendement est à la baisse du fait de défaillances des systèmes de télégestion des équipements qui ont impliqué des pertes en eau notables au niveau des réservoirs de stockage mais également de l'augmentation de pressions mise en œuvre sur le réseau afin de fiabiliser l'approvisionnement de tous les usagers de la commune ; de nombreuses fuites ont également été réparées sur la commune de Languidic.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020 Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

• L'indice linéaires des volumes non comptés (évaluation, en les rapportant à la longueur des canalisations -hors branchements- de la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un compteur) est de 1,90 m³/km/jour.



Indicateur P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

	2018	2019
Volume consommé comptabilisé (y compris communes de CCBBO) (m3)	11 051 586	10 926 135
Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (y compris communes de CCBBO) (m3)	12 827 636	12 767 851
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) en m³/km/jour	1,84	1,90

Recherches de fuites menées par la régie sur ses réseaux et sectorisation des réseaux

Les recherches de fuites s'appuient au quotidien sur l'exploitation des données issues de l'outil de sectorisation des réseaux en service, qui permet un suivi des consommations sur les réseaux notamment en période nocturne.

Au regard des résultats obtenus des campagnes de recherches de fuites peuvent ensuite être programmées sur le terrain par des méthodes acoustiques.

Indicateur 103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'eau et de la politique de gestion patrimoniale de la collectivité, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de l'Etablissement et a continué à être mis à jour depuis, à des fins de fiabilisation.

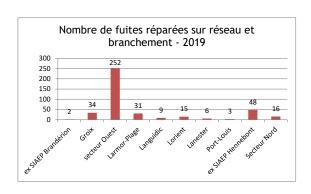
L'indicateur permet d'évaluer chaque année la progression de la mise à jour de la base SIG. Pour 2018, il était de **87,17/120.** Pour 2019, il est de **87,30/120**.

2.4 Entretien des réseaux et branchements

• Maintenance du réseau d'eau potable

Les agents du service de l'eau et les prestataires ou délégataires de service assurent l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites, ventouses, purges, vidanges, bouches à clé etc...) et participent au maintien de la qualité d'eau en procédant au besoin à la réalisation de purges.

En 2019, 405 fuites sur branchements et canalisations ont été réparées sur le territoire; ce chiffre est à la baisse par rapport à 2018 (423 fuites).



Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Travaux neufs, renouvellements et extensions de réseaux

Sur le territoire de l'agglomération, la régie ou ses prestataires/délégataires ont réalisé :

- √ 1008 branchements neufs ou renouvelés.
- √ 12 242 poses de compteurs neufs.

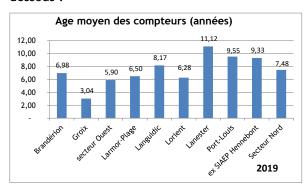
Les travaux de renouvellements ou extensions de réseaux réalisés par la régie ou confiés à des entreprises sont décrits au paragraphe 5.

Entretien du parc de compteurs

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc de compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer les compteurs de plus de 15 ans.

Fin 2019, le parc des compteurs est de **107 110** unités. L'âge moyen du parc de compteurs est de 7,44 ans.

L'âge moyen des compteurs par commune (ou groupements de communes) est présenté cidessous :



En 2019, au total, 12 242 compteurs ont été posés ou remplacés, dont 5 890 par la régie sur le secteur de Brandérion, Languidic, Lorient, Lanester, Port-Louis et Groix. Sur Groix ainsi que sur les immeubles collectifs de Lorient et de Lanester, c'est une technologie de compteurs radio-relevés qui a été développée.

• Défense incendie

La défense incendie relève de la responsabilité des Maires. A la demande des communes (établissement de conventions), l'exploitant des réseaux d'eau potable (régie ou prestataire) réalise toute opération de maintenance, contrôle de débit-pression, installation d'équipements neufs ou remise en état ou renouvellement d'équipements existants. Des conventions de coopération ont été signées avec les communes de Lorient, Brandérion, Languidic, Port Louis et Groix. Un

décret paru le 27 février 2015 assouplit les règles de la protection incendie extérieure en fonction du risque encouru. Règlementairement, les communes doivent prendre un arrêté municipal de Défense Extérieure Contre les Incendies. Le site internet du SDIS 56 en expose les modalités.

• Bornes de puisage

Lorient Agglomération dispose d'un parc de **18 bornes de puisage** réparties sur le territoire de l'agglomération. Ces équipements fonctionnent, à l'aide de cartes gratuites ou prépayées et sont à la disposition des entreprises et collectivités. Leur maintenance est assurée par l'exploitant concerné.

Les bornes sont implantées à :

- ✓ Ploemeur, face à la prison et Route du Quartz
- ✓ Languidic, place du Bouilleur de Cru
- ✓ Hennebont, face à la gare
- ✓ Inzinzac-Lochrist, Rue Allende,
- ✓ Riantec, Villemarion
- ✓ Caudan, zone d'activités de Lann Gazec,
- ✓ Larmor-Plage, Giratoire de Kergalan et rue du vieux moulin
- ✓ Lanester, zone de Kerpont
- ✓ Inguiniel, rue de l'Eglise
- ✓ Bubry, rue Sainte-Hélène,
- ✓ Lanvaudan, rue de la Gare
- ✓ Plouay, rue Hélène Le Chaton
- ✓ Quistinic, rue de la résistance
- ✓ Guidel, Zi des Cing Chemins
- ✓ Cléguer, Restanscoezec (château d'eau)
- ✓ Quéven, rue Einstein.

Par ailleurs, la pose de 2 bornes de puisage est en projet sur Lorient, notamment une rue Le Bourhis.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1)

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau impromptues pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Le nombre d'interventions non programmées a été de **159**, ce qui établit la valeur de l'indicateur à **1,50** (chiffre en hausse par rapport à 2018).

3. QUALITE DE l'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

L'eau produite par Lorient Agglomération subit de nombreuses analyses depuis son stade d'eau brute jusqu'au robinet des abonnés.

Les analyses pratiquées en sortie d'usine et sur les réseaux de distribution sont réalisées par des laboratoires agréés mandatés par l'Agence Régional de Santé (ARS) au titre du contrôle sanitaire réglementaire et par les laboratoires des exploitants au titre de l'autocontrôle.

La conformité des analyses réalisées sur l'eau distribuée est étudiée au regard de l'arrêté du 11 janvier 2007 qui distingue deux niveaux de conformité:

- Conformité par rapport à des limites de qualité (niveau prépondérant) quelques paramètres analysés (E. Coli, Entérocoques, 29 paramètres chimiques dont les nitrates, pesticides, plomb, cuivre....par exemple);
- Conformité par rapport à des références de qualité sur une liste de 23 paramètres témoins du fonctionnement des installations de production de distribution d'eau (dont le l'aluminium, le carbone organique total, la couleur, la turbidité...).

Les résultats sont consignés dans les rapports de l'ARS joints en annexe 1 du présent rapport.

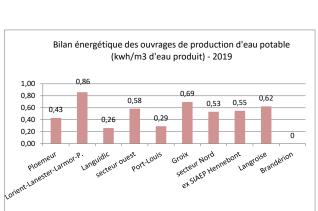
Indicateurs P101.1 et P102.1

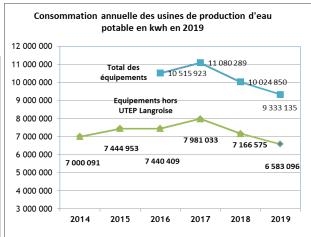
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et la physicochimie (données ARS sur les sorties usine et réseaux de distribution)

	2018	2019
Nombre d'analyse microbiologiques sur les 25 communes	419	484
Nombre d'analyse microbiologiques conformes	419	484
Conformité vis-à-vis des paramètres microbiologiques (P101.1)	100,00%	100,00%
Nombre d'analyse Physico- chimiques sur les 25 communes	443	482
Nombre d'analyse Physico- chimiques conformes	443	482
Conformité vis-à-vis des paramètres physico- chimiques (P102.1)	100,00%	100,00%

4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE

En 2019, le bilan énergétique des ouvrages d'eau potable présente une consommation de 9,33 MWh. Cette consommation, en baisse de -6,7% par rapport à 2018, s'explique par la diminution des volumes produits (-7,1%) et par le renouvellement des pompes d'eaux brutes et d'eaux traitées de l'usine de Coët er Ver et de la station de pompage de Kéréven par des pompes moins consommatrices en énergie.





ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

5. ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE

5.1 Etudes réalisées en 2019

Forages de Guidel

Poursuite des études pour mettre en service les forages de Saint Mathieu ; afin de mener une enquête publique unique et conjointe « code de la santé » et « code de l'environnement », une enquête parcellaire doit être jointe au dossier ; le dossier « code de l'environnement » doit être repris selon un nouveau format en vue d'être redéposé. L'étude technico-économique d'indemnisation des propriétaires et exploitants des parcelles concernées par les périmètres de protection doit être menée avec l'appui de la chambre d'agriculture. Par ailleurs, les études d'AVP de la future unité de traitement de ces eaux ont été conduites à partir de l'hypothèse d'une implantation dans le secteur de Kergroise à proximité de la déchetterie actuelle.

• Ressources en eau Groix

Le dossier de régularisation administrative des ouvrages d'eau à Groix au titre du code de la santé publique a été déposé aux services préfectoraux, dans le but de mettre en place un suivi quantitatif et qualitatif de la nappe d'eau et de protéger cette dernière. L'enquête publique s'est déroulée du 25 novembre au 13 décembre 2019.

• Renouvellement des dossiers d'autorisation de prélèvement d'eau brute dans le Blavet des usines de Coët er Ver et Langroise : arrêté préfectoral délivré le 10 juillet 2019 pour l'usine de Coët er Ver.

5.2 Travaux réalisés en 2019

Les travaux suivants sur ouvrages structurants d'eau potable ont été réalisés ou ont démarré :

- Réhabilitation des groupes de pompage d'eau brute de la station de Kéréven à Pont-Scorff; cette opération a consisté à repenser chaque installation de pompage afin d'optimiser la consommation énergétique, d'en améliorer l'exploitation et de conserver la pleine capacité de fonctionnement;
- Lancement de la procédure de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de modernisation de l'atelier d'ultrafiltration sur l'usine de Coët er Ver ;
- Construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix et attribution des marchés de travaux (usine 2 861 098,50 €HT attribué à OTV/CNR Construction et réseaux 435 835 €HT attribué à SPAC);
- Travaux sur réseaux d'eau et branchements :

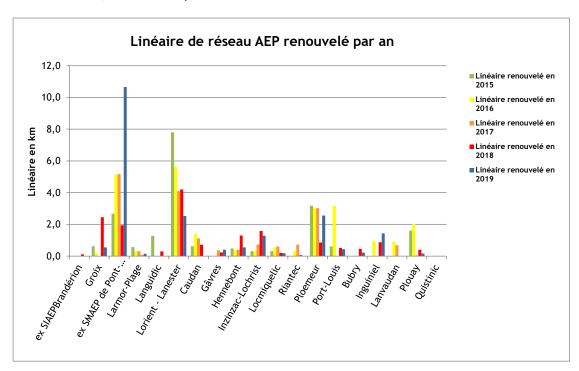
En 2019, 21 100 mètres linéaires de réseaux d'eau ont été renouvelés ou renforcés, ce qui correspond à 0,89 % du linéaire total du réseau pour l'année (indicateur P107.2, Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur la période 2015-2019 établi à 0,84%).

√ Rénovation / extension du réseau sous-traitées à des entreprises sur 18,708 km:
Restanscoezec vers Pilornec à Cléguer, Kerguestenen et rue des Plages à Gestel,
contournement routier de Guidel, avenue du Stade, rues Botrel, Yser et Larmor à
Ploemeur, Kerlebert, Kerletu, rues Botrel, Ferry et Denis Papin à Quéven, rue de
Kerhélène à Bubry, Rue de Men Guen et des moineaux à Gâvres, Kerport Lay à Groix,
Kerpotence et St Antoine à Hennebont, Roscouëdo à Inguiniel, Le Rudet, Lann Vihan,
Cité Jaurès, Pen er Prat et rue des pins à Inzinzac-Lochrist, rues Kerguestenen et
Kerulyé à Lorient.

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

✓ Travaux confiés à la régie - pose de canalisations, tubage et reprise de branchements- sur un total de 2 392 ml :

1 082 ml ont été renouvelés à Lorient, 880 ml à Lanester et 430 ml à Port-Louis en 2019. Les principaux chantiers ont été les suivants : à Lorient, Impasse Louis Lancelot, Place de la liberté, Rue Kerguestenen, Rue de Kerulvé, Rue général Desaix, rue Hélène Boucher, rue Henri Rolland, Rue Louis Chaumeil, Rue louis Urbain, rue lieutenant vaisseau de Beaumont; à Lanester, Avenue Jean Jaurès avenue Kesler de Villers ; à Port-Louis, Rue Jean-Baptise Guilheneuc.



SERVICE PUBLIC DE l'ASSAINISSEMENT

1. PATRIMOINE ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET POPULATION DESSERVIE

1.1 CHIFFRES CLES

1300,15 km de réseaux (refoulement et gravitaire hors branchements)

27 stations d'épurations don 24 exploitées en régie

346 postes de relevage dont 271 exploités en régie

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (P202.2B): 40,54/120

86 872 branchements au service assainissement

1.2 PATRIMOINE ASSOCIE ET POPULATION DESSERVIE

Stations d'épuration et postes de relevage

La capacité épuratoire totale des stations approche les 382 940 EH. Pour l'ensemble des communes, le nombre de postes de refoulement atteint 346 unités. 271 sont exploités en régie, de même que 24 stations d'épuration.

Le patrimoine exploité en régie augmente du fait de la reprise en régie de l'assainissement de Brandérion dès le 1^{er} janvier 2019 et de Bubry au 01/07/2019.

Il est à noter la suppression de la station d'épuration de Calan, les effluents de la commune étant désormais traités sur la station d'épuration de PLOUAY.

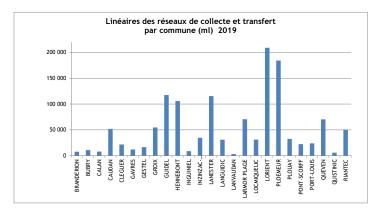
COMMUNES	CAPACITE STEP en EH	CITE STEP en EH TYPE Exploits	Exploitatio	NOMBRE	Exploitatio
			n régie	POSTES	n régie
BRANDERION	1 200	FILTRE PLANTE	OUI	4	4
BUBRY	1 500	LIT BACTERIEN	OUI	3	3
DODKI	700	LAGUNE	OUI	,	,
CALAN	raccordée sur st	ep de PLOUAY	OUI	4	4
CAUDAN	5 400	BOUE ACTIVEE	OUI	9	9
CLEGUER	1 970	BOUE ACTIVEE	OUI	6	6
GAVRES	3 320	LAGUNE	OUI	3	3
GESTEL	raccordée sur S	TEP QUEVEN	OUI	3	3
	4 000	BOUE ACTIVEE	OUI		
GROIX	2 000	BOUE ACTIVEE	OUI	24	24
GROIX	500	LAGUNE	OUI	24	24
	300	LAGUNE	OUI		
	18 000	BOUE ACTIVEE	OUI		
GUIDEL (2)	300	FILTRE PLANTE	OUI	41	38
	120	FILTRE SABLE	OUI		
HENNEBONT (2)	26 000	BOUE ACTIVEE	OUI	31	28
INGUINIEL	1 000	LIT BACTERIEN	NON	3	0
INTINTAC LOCHDIST (1)	accordée sur STEP BEC	QUERIE à Hennebon	OUI	6 24	-
INZINZAC-LOCHRIST (1)	700	FILTRE PLANTE	OUI		5
LANESTER	55 000	BOUE ACTIVEE	OUI	24	24
LANCHING (4)	6 000	BOUE ACTIVEE	OUI	3	2
LANGUIDIC (1)	230	LAGUNE	OUI	3	2
LANVAUDAN	500	LAGUNE	OUI	0	0
LARMOR PLAGE (1)	raccordée sur ST	EP de LORIENT	NON	22	0
LOCMIQUELIC	accordée sur STEP de	KERVENIC à RIANTEC	OUI	7	7
LORIENT	160 000	BOUE ACTIVEE	NON	36	0
PLOEMEUR (2)	28 000	BOUE ACTIVEE	NON	64	60
PLOUAY	12 300	BOUE ACTIVEE	OUI	3	3
PONT-SCORFF (1)	5 400	BOUE ACTIVEE	OUI	9	7
PORT-LOUIS	accordée sur STEP de	KERVENIC à RIANTEC	OUI	7	7
QUEVEN	30 000	BOUE ACTIVEE	OUI	16	16
QUISTINIC	500	FILTRE SABLE	OUI	0	0
RIANTEC KERVENIC	18 000	BOUE ACTIVEE	OUI	18	18
TOTAL	382 940			346	271
(1) y compris 1 poste de	refoulement privé				
(2) y compris 3 postes d	e refoulement privés				

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Linéaires des réseaux de collecte

Les réseaux sont de type séparatif. Le linéaire total est de 1300,15 km. Il se décompose comme suit : Réseau gravitaire (réseaux de collecte) : 1120 km

Réseau de refoulement : 180,1 km.



Population desservie par un réseau de collecte des EU (D201.0)

Le nombre d'abonnés du service assainissement collectif est de 86 872 (+0,22 % par rapport à 2018), ce qui fixe l'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte à 188 860 habitants.

Ce nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement ramené à la population de l'agglomération est de 86,9 %.

2. RESEAUX DE COLLECTE EU

Autorisation spéciale de déversement (D202.0)

Est présentée ci-contre la liste des arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestique (27 entreprises concernées)

La plupart de ces établissements dispose également d'une convention de déversement spécial précisant les modalités techniques et financières de leur raccordement et rejet au réseau public d'assainissement collectif.

Taux de desserte (P201.1)

Cet indicateur donne le taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif.

Le nombre d'abonnés potentiels est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif. Cet indicateur ne peut être déterminé pour 2019 sur l'agglomération. Les données disponibles sont les suivantes :

COMMUNES	%
GAVRES	100
GROIX	99,7
INGUINIEL	100
LANGUIDIC	96,1
LORIENT	100
PLOEMEUR	100
PORT-LOUIS	100

COMMUNE	ETABLISSEMEN [*]	Г		
CAUDAN	EPSM CHARCOT	Γ		
CLEGUER	INITIAL BTB			
	SAG GRILLERO)		
GUIDEL	PANAVI			
	UNICYB'S			
GROIX	GROIX ET NATUI	RE		
	SOLIDOR			
HENNEBONT	VEOLIA			
	POULAIN			
	GUERBET			
LANESTER	CAPITAINE HOU			
211,231,211	GEANT CASINO)		
	SITA OUEST			
LANGUIDIC	AVL			
	KRUSTANORD			
	5 DEGRES OUEST			
	STEF/CELTYS			
LORIENT	HALIEUTIS			
	PROD ATLANTIQUE			
	GEANT CASINO			
	Clinique Medecine Nucléai	re Morbihan		
DI OFWEUD	CHBS			
PLOEMEUR	PISCINE OCEAN	IS .		
PLOUAY	ISLA MONDIAL			
QUEVEN	VALIA			
	MANE LYRAZ			
RIANTEC	LES PANIERS DE LA	MER		
	HENNEBONT/INZINZAC			
	ONT-SCORFF/CLEGUER			
	p privée GALLIANCE			
fermeture en 2019				

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R 2224-6 et R 2224-10 à 17 du C.G.C.T. au regard de l'application de la DERU (P203.3)

Tous les systèmes de collecte concernant des stations de capacité de plus de 2000 EH sont déclarés conformes par les services de l'état par temps sec tant localement qu'au niveau national. Par temps de pluie en revanche, 6 communes présentent des non-conformités sur les 2 volets (local et national): Groix, Hennebont, Lanester, Lorient, Ploemeur et Quéven.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur est estimé à partir du nombre d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service.

12 dossiers de demande d'indemnisation pour des dommages du fait des installations, engorgements ou refoulement de réseaux d'eaux usées ont été transmis à Lorient Agglomération; le taux de débordement est donc de 0,14 pour 1000 abonnés.

Nombre de "points noirs" (P252.2)

Le "point noir" se définit pour tout secteur du réseau structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions curatives quelle que soit la nature du défaut (hors branchement). Il s'exprime en nombre par centaine de kilomètres de réseau gravitaire.

	2017	2018	2019
Nombre de points noirs du réseau	78	75	76
Linéaire de réseau gravitaire (km)	1115	1118	1120
Taux de points noirs pour 100 km de réseaux gravitaires	7,00	6,71	6,81

Les points noirs sont majoritairement localisés sur Lorient (36) puis Ploemeur (15), Lanester (6) et Hennebont (5).

Interventions diverses sur réseaux

L'exploitation des réseaux consiste en :

- l'hydrocurage curatif et préventif des collecteurs et des ouvrages divers,
- les petites réparations sur réseau,
- l'étude et le suivi de réalisation des branchements.

Les interventions réalisées par la régie ou ses prestataires sont les suivantes :

- √ 188 branchements ont été créés sur les réseaux de collecte (+28,7 % par rapport à 2018);
- √ 876 interventions curatives, dont 432 réalisées par la régie, ont eu lieu sur les réseaux et ouvrages du territoire;
- √ 84 km de réseau gravitaire ont été curés sur le territoire soit 7,5 % du réseau gravitaire (hors ITV); ces chiffres sont en légère diminution.
- 163 tampons ont été remplacés pour 90 réparations.

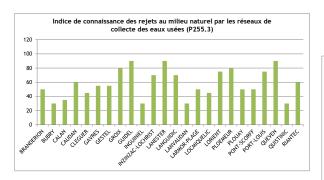
	2018	2019	évolution N/N-1
Réparation sur branchements	26	15	-42%
Réparation sur réseau	18	17	-6%
Réalisation branchement	148	188	27%
Interventions curatives diverses réseau / ouvrages	1017	876	-14%
Interventions préventives reseau en km	100	84	-16%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et de la politique de gestion patrimoniale de l'Etablissement, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de la DEA qui continue à être mis à jour à des fins de fiabilisation. Pour 2019, il est de 40,54/120, en baisse par rapport à 2018 du fait du souscritère « linéaire des réseaux avec matériaux et diamètre connus », qui a été corrigé suite au nettoyage des informations qui existaient dans le SIG (données erronées ou non vérifiées

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice noté de 0 à 120 est déterminé selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux en relation avec l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées.



Il n'est pas possible de définir un indicateur global en l'absence de données sur la pollution collectée sur le secteur concerné.

Contrôles des raccordements au réseau de collecte

Trois types de contrôles peuvent avoir lieu :

Contrôles lors des ventes

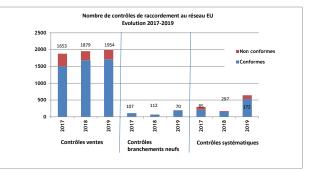
Sur demande des propriétaires, notaires ou agences immobilières, un contrôle de branchement est effectué à la charge du demandeur. Suite à ce contrôle, un rapport est transmis au demandeur l'informant de l'état de son branchement. En cas de non-conformité, des travaux de mise aux normes doivent être réalisés dans un délai maximum de 5 mois, ce délai pouvant être raccourci suivant le type de désordre (pollution par exemple).

• Contrôles des branchements neufs

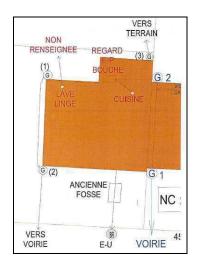
Ce contrôle est obligatoire et gracieux. Le service s'attache à la vérification de la partie privée du branchement, au moment de travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif. Il peut s'agir d'un raccordement suite à une extension de réseau d'assainissement ou du raccordement d'une habitation neuve.

Contrôles systématiques/Enquêtes

Des campagnes de contrôles peuvent être programmées suite à des constats de pollution sur certains secteurs ou avant l'engagement de travaux sur les réseaux ou suite à des études ou des constats d'intrusion d'eaux parasites. Des avis de passage sont transmis aux propriétaires concernés. Suite au contrôle, le rapport transmis indique, le cas échéant, les travaux à réaliser.



Les contrôles réalisés par la régie ou ses prestataires augmentent fortement +28.8% (2828 contrôles pour 2196 en 2018). Si les contrôles VENTE progressent légèrement (+1,8% passant de 1954 à 1959), l'évolution est très forte pour le neuf (+181,4 % passante de 70 à 197) et pour les enquêtes (+273,3 % passant de 172 à 642) menées principalement par un prestataire. En complément de ces contrôles, des recherches à la fumée permettent également de détecter les mauvais raccordements (EP vers EU).



Exemple de schéma descriptif sommaire du dispositif d'assainissement établi lors d'un contrôle de raccordement.

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Les branchements non conformes

Au 31/12/2019, 1128 branchements non conformes sont comptabilisés suite aux divers contrôles. Ce chiffre est issu de statistiques récentes et il faut le considérer comme inférieur à la réalité. Dans les faits, les difficultés sont importantes pour faire

corriger les défauts alors même qu'ils participent fortement aux atteintes au milieu naturel et donc aux non-conformités des systèmes (indicateur P202.3).

3. TRAITEMENT DES EAUX USEES

Fonctionnement des stations d'épuration

S'il est un fait marquant en 2019, c'est bien la pluviométrie enregistrée sur le dernier trimestre de l'année. L'impact sur les volumes dans systèmes recus les d'assainissement a été conséguent. De nombreux passages en surverse tant sur les postes de relèvement que sur les stations ont été relevés. Pour la 1^{ère} fois, les services de l'Etat mentionnent des non-conformités de certains systèmes de collecte par temps de Toutefois et globalement traitements ont été satisfaisants et d'une manière générale les normes de rejet ont été respectées.

Hormis les problèmes liés aux eaux parasites aucun incident majeur n'est à déplorer en 2019. On mentionnera la mise en service de la station du GRIPP à Groix après réhabilitation, et création d'une filière de déshydratation des boues et les aménagements (autosurveillance) réalisés sur celle de LOCMARIA.

Travaux réalisés en régie

En 2019, une quarantaine de réparations d'envergure a été réalisée par les équipes du service exploitation assainissement. En plus des travaux de gros entretien sur certains process (tamis des stations de Quéven et de Riantec), 18 pompes ont été renouvelées ainsi qu'une dizaine d'équipements divers (débitmètres, préleveurs, motoréducteurs).

Sur la partie électrique, on note également le remplacement et la pose de nouveaux transmetteurs d'alarmes afin de compléter le parc de surveillance à distance des postes de refoulement mais également la reprise de plusieurs armoires de commande de postes de relèvement, le remplacement de disjoncteurs, de variateurs ou de démarreurs ralentisseurs.

Boues

Quantité de boues produites (D203.0) :

La production totale a été de 3479 TMS.

Les tonnages de MS évacués (incluant la chaux) ont été de 3961 T MS (+7,8 % /2018) dont 60,3 tonnes mesurées à LANGUIDIC correspondant à la première évacuation des boues accumulées sur les lits plantés de roseaux.

Taux de boues évacuées selon une filière conforme (P206.3): 100% des boues produites sur les stations d'épuration de l'agglomération ont été évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

Une partie des boues en provenance de la station de Lorient, la totalité de celles de Riantec et Languidic et 50% de celles de Groix sont valorisées par compostage. Elles représentent 29,4 % des tonnages évacués. Le reste est valorisé par épandage agricole.



Nouveau local de traitement des boues de la station d'épuration du Gripp à Groix et sa presse à vis



ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)

Le producteur de cet indice est le service Police de l'Eau. L'indicateur ne concerne que les stations de capacités supérieures à 2000 EH.

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de 100%.

Conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral (P254.3) et conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

La performance des installations d'épuration (de capacité supérieure à 2000 EH) est mesurée au travers de deux indices :

- P254.3 : conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.
- P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU.

Ces indices sont fournis par la DDTM, qui rajoute une conformité locale.

Les trois indices (P204.3, P254.3 et P205.3) sont présentés dans les tableaux ci-après pour chacune des stations concernées.

P204.3

	CONFOR	MITE ERU	CONFORM	TE LOCALE
STATION D'EPURATION DE				
	OUI	NON	OUI	NON
CAUDAN	Х		Х	
GAVRES	Х			Х
GROIX LE GRIPP	Х		Х	
GROIX LOCMARIA	Х		Х	
GUIDEL KERGROISE	Х		Х	
HENNEBONT BECQUERIE	Х		Х	
LANESTER	Х		Х	
LANGUIDIC	Х		Х	
LORIENT	Х		Х	
PLOEMEUR	Х		Х	
PLOUAY	Х		Х	
PONT-SCORFF	Х		Х	
QUEVEN	Х		Х	
RIANTEC KERVENIC	Х		Х	

P205.3

	CONFOR	MITE ERU	CONFORM	TE LOCALE
STATION D'EPURATION DE				
	OUI	NON	OUI	NON
CAUDAN	Х		Х	
GAVRES	Х			X (Pt)
GROIX LE GRIPP	х		Х	
GROIX LOCMARIA	Х		Х	
GUIDEL KERGROISE	Х		Х	
HENNEBONT BECQUERIE	Х		Х	
LANESTER	Х		Х	
LANGUIDIC	Х		Х	
LORIENT	Х		Х	
PLOEMEUR	Х			X (Pt)
PLOUAY	Х		Х	
PONT-SCORFF	Х		Х	
QUEVEN	Х		Х	
RIANTEC KERVENIC	Х		Х	

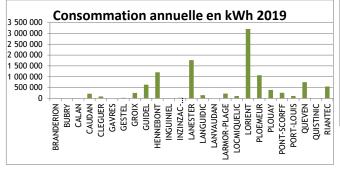
P254.3

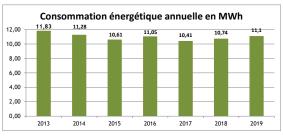
	CONFO	DRMITES LOCALES (F	CONFORMITES LOCALES (P254.3) CON			
STATION DEPURATION DE	EQUIPEMENT	PERFORMANCE	GLOBALE	EQUIPEMENT P204.3	PERFORMANCE P205.3	GLOBALE
CAUDAN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GAVRES	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
GROIX LE GRIPP	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GROIX LOCMARIA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GUIDEL KERGROISE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
HENNEBONT BECQUERIE	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LANESTER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LANGUIDIC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LORIENT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PLOEMEUR	OUI	NON	NON	OUI	OUI	OUI
PLOUAY	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PONT-SCORFF	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
QUEVEN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
RIANTEC KERVENIC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

Les non conformités relevées concernent le traitement du phosphore soit parce que le système ne le permet pas (lagunes de Gâvres), soit parce que les performances de traitement ont pu être insuffisantes (Ploemeur). Pour cette dernière et comme évoqué précédemment, il convient de relativiser car le dépassement en moyenne annuelle est de 0,06 mg/L et est dû à une panne de pompe.

4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

En 2019, le bilan énergétique des ouvrages d'assainissement présente une consommation de 11,1 MWh. Cette consommation est en augmentation de +3,4 % par rapport à 2018.





ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

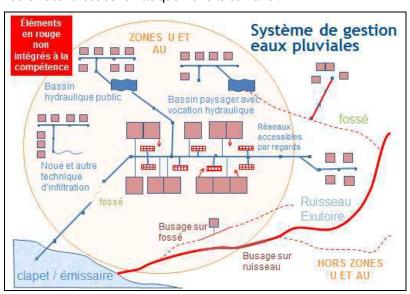
5. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

5.1 Transfert de la compétence et modalités de gestion

Des suites des lois MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015), s'est opéré au $1^{\rm er}$ janvier 2018 le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », des communes membres vers l'agglomération.

La délibération du conseil communautaire en date du 13 février 2018 précise le périmètre de cette compétence ainsi que les modalités d'exercice de cette compétence.

Le périmètre retenu est schématiquement le suivant :



Dans le cadre du transfert, les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence ont été mis à la disposition de Lorient Agglomération par ses communes membres, à compter du 1er janvier 2018.

Les communes restent compétentes en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines.

Lorient Agglomération a décidé de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectées à l'exercice de la compétence par le biais de conventions signées avec chacune. La conclusion de ces conventions a démarré sur le dernier trimestre 2018 et s'est poursuivie en 2019.

Lorient Agglomération reste en charge de la gestion des DT-DICT et des autorisations d'urbanisme, ainsi que de toute opération d'investissement.

5.2 Patrimoine du service gestion des eaux pluviales urbaines

Fin 2019, le patrimoine associé à la gestion des eaux pluviales urbaines comprenait :

- 636 857 ml de réseaux,
- 167 ouvrages de rétention,
- 2 postes de relevage.

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

5.2 Faits marquants





Le 9 novembre 2019 aura été marqué par un épisode pluvieux d'intensité exceptionnelle (28 mm tombés en 2h) conduisant à des inondations notamment du secteur de Merville à Lorient (voir photos Ouest France ci-contre, rue Bourke et avenue du Faouëdic à Lorient).

Un plan d'actions a été décliné à la suite, intégrant notamment la réhabilitation du poste de relevage Jaurès, des études hydrauliques et des travaux d'amélioration de la collecte des eaux pluviales.

6. ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU - EP

6.1 Etudes réalisées en 2019

- Etude de schéma directeur d'assainissement collectif sur les 25 communes du territoire (résultats attendus pour fin 2020)
- Réalisation des études pour la révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées de Groix, Calan, Quistinic, Ploemeur, Gestel et Quéven, Riantec, Hennebont, Lanester, Inzinzac-Lochrist.
- Approbation du zonage eaux usées et/ ou eaux pluviales de Lanvaudan, Quistinic et Calan.
- Lancement du marché pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur les 25 communes du territoire

6.2 Travaux réalisés en 2019

Poursuite et achèvement des travaux de réhabilitation de la station d'épuration de Groix (filière de déshydratation des boues et optimisation de la filière eau)

Réhabilitation de postes de refoulement ou de relevage EU:

Postes de refoulement eaux usées de Kerdual et Lénine à Lorient, des Lilas à Pont-Scorff, Fontaine à Cléguer.



Travaux sur le poste de relevage de la Fontaine à Cléguer

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Eaux usées - Renouvellement- chemisage / extension de réseaux sur près de 7,17 km: Rue de Kerhélène à Bubry, Rues Joffre, Thorez, Tour St Nicolas et Place De Gaulle à Hennebont, Pen er Prat à Inzinzac-Lochrist, rue Scribe à Lanester, rue de la Digue à Port-Louis, ruelle de l'église à Riantec, Place du 19 mars 1962 à Cléguer, rue des plages à Gestel, contournement routier à Guidel, rue Beau rivage à Larmor-Plage, rue De Gaulle à Lorient, Avenue du stade, rues Pascal, St Bieuzv. Botrel. Perello Ploemeur, à Kergavalan, Kerlebert et rues Botrel, Anatole France et Brizeux à Quéven.

Au total en 2019, **1793 ml de réseaux de collecte** ont été réhabilités et **5 373 ml** ont été **renouvelés** (soit 0,55% du linéaire total). **1200 ml** ont été également créés à l'occasion

de différentes extensions de réseau.





Le volume de travaux réalisés sur les réseaux est en baisse pour 2019, suite à des difficultés rencontrées par le bureau d'études pour obtenir des plans de levés topographiques et préparer les projets.

Indicateur P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Cet indicateur correspond au taux de linéaire renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement et réhabilité hors branchements, sur les cinq dernières années par rapport au linéaire total du réseau de collecte (hors branchement).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de 0,62% sur la période 2015-2019.

Travaux sur réseaux et ouvrages eaux pluviales urbaines

Renouvellement de 1035 ml de réseaux et extension de 1740 ml :

Avenue de Gaulle à Brandérion, Place du 19 mars 1962 à Cléguer, Secteur Kennedy à Larmor Plage, avenue du stade à Ploemeur, rue Laënnec à Quéven, St Yves à Bubry, Secteur Martenot à Caudan, accompagnement du programme de voirie de Groix, Place de Gaulle, rue de la République, rues du cabotage, des Fauvettes et de Kerandré à Hennebont, Tréfaven à Lorient, rue de St Alban à Inguiniel, rue du Puits, Lann Menard et du Bois à Inzinzac-Lochrist, Secteur nord du bourg à Plouay.

Création d'un bassin de gestion des eaux pluviales dans l'ancien étang de Kergoff à Caudan



Création d'un bassin de rétention à Kergoff - CAUDAN

Plusieurs projets sont à l'étude en matière d'eaux pluviales :

- aménagement du vallon de la Villeneuve le Bourg à Guidel,
- gestion des inondations dans les secteurs Allende à Hennebont, Ar Menez à Larmor-Plage et centre-ville de Lorient avec la déconnexion du secteur de la gare vers le Scorff.

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

7. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL

✓ <u>Les missions du service public de l'assainissement non collectif sont régies par différents textes :</u>

Textes codifiés : code de la santé publique, code général des collectivités territoriales, de la construction et de l'habitation, de l'urbanisme et de l'environnement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Textes non codifiés : arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (prescriptions techniques en ANC) et arrêté du 27 avril 2012 (modalités de la mission de contrôle).

✓ Définition de l'assainissement non collectif

Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

7.2 POPULATION DESSERVIE

Le nombre de filières enregistrées au SPANC en 2019 était de 10984 contre 10906 en 2018.

Il est constaté encore une fois quelques mises à jour du fait de filières qui n'étaient pas répertoriées.

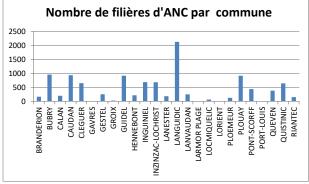
90 filières restent totalement inconnues du fait de l'obstruction des propriétaires.

Evaluation du nombre d'habitants desservis (D301.0)

L'estimation est basée sur le nombre de filières d'ANC recensées (contrôlées ou non) multiplié par la taille des ménages donnée par l'INSEE par commune. Certaines filières peuvent concerner des résidences secondaires.

La population concernée par le SPANC est estimée à 26 603 habitants.





7.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE l'ANC (D302.0)

Cet indice permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Après pondération de ces indices par la population desservie par le service de chacune des communes, l'indice de mise en œuvre globale de l'ANC est de 120,0/140.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B cicontre. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

A - Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	OUI	NON
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	30	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0

B - Eléments facultatifs du SPANC

	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0

7.4 CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ANC

Il est ici présenté un classement des filières d'ANC suivant les critères de l'Agence de l'Eau. D'une manière générale, il est estimé entre 20 et 30% le nombre de filières conformes à la réglementation actuelle.

Communes	NA	Α-	A	BF	IND	NC	N	TOTAL installations
BRANDERION	31	50	30	20	0	0	35	166
BUBRY	298	258	131	97	3	21	151	959
CALAN	35	66	33	28	0	0	36	198
CAUDAN	160	248	186	181	9	13	140	937
CLEGUER	107	177	149	137	6	2	73	651
GAVRES	0	0	0	0	0	0	0	0
GESTEL	30	62	69	55	5	0	31	252
GROIX	5	9	8	1	1	0	2	26
GUIDEL	98	198	203	216	23	10	168	916
HENNEBONT	44	30	46	69	6	3	19	217
INGUINIEL	224	162	87	107	3	2	101	686
INZINZAC-LOCHRIST	134	141	118	146	12	7	125	683
LANESTER	18	26	63	36	1	1	39	184
LANGUIDIC	280	447	524	475	80	5	318	2129
LANVAUDAN	22	83	65	15	4	0	59	248
LARMOR PLAGE	1	0	0	0	0	0	0	1
LOCMIQUELIC	25	14	13	7	1	3	1	64
LORIENT	4	1	0	0	0	0	0	5
PLOEMEUR	31	21	15	17	5	1	36	126
PLOUAY	163	309	179	127	8	5	126	917
PONT-SCORFF	50	49	104	121	10	2	102	438
PORT-LOUIS	3	1	0	0	0	0	0	4
QUEVEN	75	80	85	85	2	6	49	382
QUISTINIC	184	194	81	87	8	8	82	644
RIANTEC	32	50	21	27	0	1	20	151
TOTAL	2054	2676	2210	2054	187	90	1713	10984
%/nbre total filières	18,7	24,4	20,1	18,7	1,7	0,8	15,6	100,0

NA: Non Acceptable

A-: Installation insuffisante, ou fonctionnement aléatoire, mais pollution non démontrée

A : Acceptable mais réservé quant au fonctionnement dans le temps

 $\ensuremath{\mathsf{BF}}$: Bon Fonctionnement

IND: installation indéterminée (ouvrages inaccessibles, nécessité de vérifications complémentaires)

NC: installation non contrôlée (absent lors du rendez-vous, refus, etc...)

N: installations neuves

Taux de conformité des dispositifs d'ANC (P301.3)

Ce taux de conformité évalue le pourcentage d'installations d'ANC conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service est de 10 894 en 2019. 56,6 % des filières sont conformes.

Mise aux normes

Comme dans le cadre de l'assainissement collectif, les réhabilitations de filières non conformes sont difficiles à obtenir malgré une réglementation nationale très claire qui par exemple, pour des ventes, impose une réhabilitation par les nouveaux propriétaires dans l'année qui suit l'acquisition. L'activation des pouvoirs de police des Maires doit être envisagée afin de faire évoluer les choses.

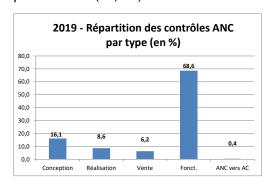
Pour mémoire, l'article L216-6 du code de l'environnement punit de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende toute pollution des eaux par déversement de substances nuisibles.

7.5 CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE

Les différents contrôles réalisés par le SPANC, règlementaires, sont les suivants :

- Contrôle de conception
- Contrôle de réalisation
- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle à l'occasion de ventes immobilières.
- Contrôle passage ANC vers AC

Au total, 2530 contrôles qui ont été réalisés par le SPANC (+4,6 %) sur l'année 2019.



	2018	2019	Evolution
Contrôles de conception	417	408	-2,2%
dont CU	73	40	-45,2%
dont PC	117	144	23,1%
dont DP	59	71	20,3%
dont PA	1	2	100,0%
dont réhabilitation	167	151	-9,6%
Contrôles de réalisation	188	218	16,0%
Contrôles de fonctionnement	1592	1736	9,0%
Contrôles ventes immobilières	200	158	-21,0%
Contrôles lors d'un passage de l'ANC à l'AC	21	10	-52,4%
TOTAL	2418	2530	4,6%

7.6 PROGRAMME DE REHABILITATIONS GROUPEES DE FILIERES ANC

PRINCIPE

Lorient Agglomération mène des programmes de réhabilitations groupées de filières d'ANC qui permettent aux particuliers, volontaires, de bénéficier de conditions techniques et financières intéressantes pour procéder à des travaux sur leurs installations.

En délégant la maîtrise d'ouvrage à Lorient Agglomération, les particuliers bénéficient d'aides de l'Agence de l'Eau pour les études et travaux associés à la réhabilitation de la filière d'ANC; leurs démarches sont facilitées car l'Etablissement se charge de retenir un bureau d'études et une entreprise de travaux, dont l'expertise est reconnue; en outre, ils peuvent bénéficier de tarifs plus attractifs du fait de l'opération groupée.

En 2018, l'Agence a accepté d'accompagner une dernière fois les collectivités sur des programmes de réhabilitations groupées de filières, tout en limitant le nombre de filières retenues.

Pour Lorient Agglomération, c'est seulement 64 installations qui ont pu être inscrites dans ce 4ème programme de réhabilitation. Entre 2018 et 2019, 42 chantiers ont été engagés.

RELATION A L'USAGER

1. CHIFFRES CLES

Nombre d'abonnés au service eau potable : 106 206 abonnés

Nombre d'abonnés au service assainissement collectif : 86 872 branchements

Nombre d'abonnés au SPANC : 10 984 filières

Volumes d'eau facturés aux usagers : 9 897 926 m³ (soit % -0,38% par rapport à 2018)

Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif : **7 481 943 m^3** (soit - 0,19 % par

rapport à 2018).

2. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

En 2019, aucune modification n'est intervenue sur les règlements de service en vigueur.

3. SATISFACTION DES USAGERS

Numéro vert

Depuis janvier 2012, il a été mis en place un numéro vert à destination des usagers de Lorient Agglomération.

En 2019, l'activité du secteur de l'accueil, continue de progresser sur l'accueil téléphonique (+ 16%, en moyenne communications traitées/semaine). augmentation peut s'expliquer par la reprise, en régie directe au 1er janvier 2019, de la gestion du service d'eau potable de Languidic et de Brandérion. Les déplacements physiques sont désormais stabilisés et sont même en légère décrue. 6 303 personnes ont été accueillies physiquement en 2019 soit -2,90% par rapport à 2018. Les demandes de traitement des mises à jour de données clientèle recues par courriel continuent quant connaître une à exponentielle (+31,53% entre 2019 et 2018) sans préjuger des demandes reçues par courrier.

Taux de réclamations (P155.1 et P258.1)

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance du service impose de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix. Les chiffres présentés correspondent aux réclamations enregistrées par Lorient Agglomération et ses prestataires ou délégataires.

Indicateurs Taux de réclamations eau potable (P155.1) et assainissement (P258.1)

	nombre de réclamations	nombre d'abonnés	Taux de réclamation pour 1000 abonnés
EAU	941	106206	8,86
ASSAINISSEMENT	122	86872	1,40
TOTAL	1063		

Ces indicateurs expriment le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau ou le service d'assainissement, rapporté à 1000 abonnés.

Indicateur D151.0 et P152.1 Délai maximal et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Iе délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0) pour les nouveaux abonnés est fixé à 48h au maximum. Il est 100% respecté sur le territoire communautaire, tous exploitants confondus excepté sur l'ex-SIAEP d'Hennebont-Port Louis où il est de 98,4%. Globalement de taux de respect des engagements est de 99,70%.

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

4. FACTURATION DES SERVICES

4.1 QUELQUES CHIFFRES

Emission de **77 244 factures de consommation d'eau et d'assainissement** par la régie (communes de Brandérion, Groix, Lanester, Languidic, Lorient et Port-Louis)

Nombre d'abonnés mensualisés (régie) : 10 023 abonnés (+17% par rapport à 2018)

Nombre de demandes de dégrèvement pour fuite d'eau après compteur examinées : 215

Emission de **7215 factures de prestations de travaux ou de prestations en ANC ou AC** soit - 3,26 % par rapport à 2018 (7458 factures)

4.2 FACTURATION EAU POTABLE

Structuration tarifaire de l'eau potable

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire;
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation. La structure tarifaire est différente d'une commune à l'autre, selon sa composition héritée de 2011. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire;
- La redevance pour lutte contre la pollution, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne est assise sur le budget de l'eau à hauteur de 0,30€/m³ au 1^{er} janvier 2019.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux réduit de 5,5%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 18 décembre 2018.

calcul du montant des parts proportionnelles et fixes est déterminé en fonction du mode d'exploitation : seule la part communautaire est votée annuellement, la part délégataire est, quant à elle, contractuellement révisée. Les montants des parts communautaires sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte équipements nouveaux selon programmation pluriannuelle d'Investissement retenue (PPI).

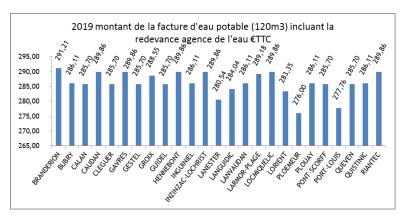
L'ensemble des tarifs pratiqués par la Régie de l'eau (travaux et prestations) est actualisé annuellement en fonction du coût de revient des interventions. Ces tarifs sont également soumis au vote de l'assemblée délibérante; les tarifs 2019 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 18 décembre 2018.

Volumes d'eau potable consommés

volumes vendus (m3)	2018	2019	Evolution
ex SIAEP Brandérion	59 156	46 637	-21,2%
Groix	133 633	146 827	9,9%
Secteur ouest	2 516 791	2 559 181	1,7%
Larmor-Plage	415 703	419 231	0,8%
Languidic	565 101	583 923	3,3%
Lorient			
Lanester	4 181 399	4 126 235	-1,3%
Port-Louis			
ex SIAEP Hennebont	1 542 427	1 524 944	-1,1%
Secteur Nord	513 753	490 948	-4,4%
TOTAL	9 927 963	9 897 926	-0,3%

Indicateur D102 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2019)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production - distribution) ainsi que la redevance pollution de l'agence de l'eau, et la TVA.



4.3 FACTURATION ASSAINISSEMENT

Structuration tarifaire de l'assainissement collectif et coût du service

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais d'entretien du branchement. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire;
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation, la redevance assainissement. La structure tarifaire est différente d'une commune à l'autre, selon sa composition héritée de 2011. Elle se compose le cas échéant d'une part communautaire et d'une part délégataire;
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne est assise sur le budget de l'assainissement à hauteur de 0,15 €/m3 au 1^{er} janvier 2019.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux de

10%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 18 décembre 2018.

Le montant des parts proportionnelles et fixes déterminé en fonction du mode d'exploitation : seule la part communautaire est votée annuellement, la part délégataire est, quant à elle, contractuellement révisée. Les montants des parts communautaires sont déterminés fonction charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle retenue (PPI).

L'ensemble des tarifs pratiqués par la Régie (travaux et prestations) sont également soumis au vote de l'assemblée délibérante; les tarifs 2019 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 18 décembre 2018.

Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif (hors CSD)

	2018	2019	
COMMUNES	redevance	redevance	
00//////////	assainissement	assainissement	
	collectif (m3)	collectif (m3)	
BRANDERION	35 140	29 664	
BUBRY	27 492	27 888	
CALAN	22 067	23 151	
CAUDAN SAUR	170 655	177 896	
CAUDAN régie	124 349	110 978	
CLEGUER	54 434	55 706	
GAVRES	38 654	41 510	
GESTEL	66 555	66 085	
GROIX	115 333	130 513	
GUIDEL	427 572	420 995	
HENNEBONT	587 677	584 550	
INGUINIEL	25 109	25 466	
INZINZAC-LOCHRIST	146 753	155 379	
LANESTER	809 802	789 139	
LANGUIDIC SAUR	3 793	84 647	
LANGUIDIC STGS	105 631		
LANVAUDAN	8 797	9 727	
LARMOR PLAGE	402 432	405 047	
LOCMIQUELIC	136 540	134 031	
LORIENT	2 487 767	2 453 703	
PLOEMEUR	868 444	846 525	
PLOUAY	142 297	144 199	
PONT-SCORFF	90 610	91 008	
PORT-LOUIS	114 167	116 308	
QUEVEN	289 428	353 448	
QUISTINIC	10 015	11 297	
RIANTEC SAUR	178 577	186 406	
RIANTEC régie	6 130	6 677	
TOTAL	7 496 220	7 481 943	

Structuration tarifaire de l'assainissement non collectif et coût du service

La redevance annuelle

Prestation	Prix €HT 2018	Prix €HT 2019	Evolution
Redevance de bon fonctionnement	94,57	96,47	2%

Pour une installation de taille supérieure à 20 Equivalents Habitants (EH) (campings, restaurants, etc...) ou pour les groupes de logements au-delà de 6, la grille tarifaire de la redevance annuelle a été modifiée afin de tenir compte de la complexité des contrôles réalisés selon la taille des installations :

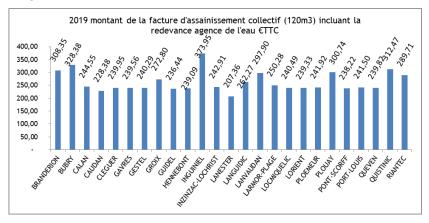
Prestation	Prix €HT 2018	Prix €HT 2019	Evolution
De 20 à 100 EH	122,40	124,85	2%
De 100 à 200 EH	153	156,06	2%
Supérieur à 200EH	204	208,08	2%

Les autres tarifs

	Prix €HT 2018	Prix €HT 2019	Evolution
Contrôle de conception -forfait	103,03	105,09	2%
Contrôle de réalisation installation unique	112,51	114,76	2%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (< 20EH)	168,78	172,15	2%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (>20EH)	541,26	552,09	2%

Indicateur D204.0 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2019)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau, et la TVA.



4.4 SUIVI DES IMPAYES

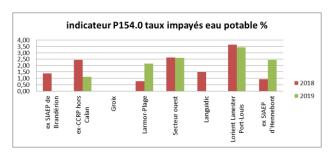
Par sa décision 2015-470 du 29 mai 2015, le Conseil constitutionnel a interdit aux exploitants de réseaux d'eau potable de procéder à la fermeture de branchements d'eau des résidences principales pour impayés. Ces pratiques restent utilisables pour recouvrer les montants dus par les professionnels ou usagers des résidences secondaires.

Secteur de la régie (Lorient-Lanester-Languidic - Brandérion-Groix et Port-Louis)

390 dossiers du Fonds Solidarité Energie ont été instruits pour la somme de 41 550,97 € sur ces communes.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0 et P257.0)

Avec la facture unique, il est difficile d'établir les taux d'impayés spécifiques à l'assainissement. L'indicateur P257.0 « taux d'impayés » pourra être considéré comme identique à celui de l'eau potable.



La qualité du recouvrement globalement se dégrade.

Plusieurs données sont manquantes pour 2019 des suites des changements de modes de gestion récents sur les communes concernées (Groix, Brandérion et Languidic).

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

ELEMENTS FINANCIERS

1. ELEMENTS DE LA DIRECTION

BUDGET EAU POTABLE 2019

Montants en €HT	2018	2019	Evolution 2019/2018
27	12 720 171 10 6		
Dépenses d'investissement	13 739 476,40 €	14 264 002,46 €	3,82%
dont réalisation de travaux	5 793 890,70 €	7 133 602,47 €	23,12%
Dotation aux amortissements	4 088 943,17 €	4 202 454,10 €	2,78%
Recettes d'investissement	14 669 423,41 €	13 822 383,57 €	-5,77%
Dépenses de fonctionnement	20 624 419,73 €	22 113 494,17 €	7,22%
dont abandon de créances et remises gracieuses	471 434,00 €	386 447,00 €	-18,03%
Recettes de fonctionnement	22 648 788,49 €	24 380 888,20 €	7,65%
dont vente d'eau	17 500 411,44 €	17 945 186,60 €	2,54%
dont vente d'eau en gros et vente d'eau brute	560 000,00 €	2 047 279,48 €	265,59%
dont redevance lutte contre la pollution	1 095 157,59 €	1 204 774,29 €	10,01%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	1 094 147,27 €	1 008 119,04 €	-7,86%

L'augmentation des recettes de fonctionnement correspond à l'effet cumulé d'un volume de travaux réalisés pour le compte des abonnés plus important que prévu, à la fin des DSP sur les secteurs Nord, Languidic et Brandérion et aux volumes de vente d'eau en gros. L'excédent global de clôture continue toutefois de baisser en raison de la poursuite de la politique de désendettement du budget.

Dette

Montants en €HT	2018	2019	Evolution 2019/2018
Dette en capital au 31/12	32 530 393,75 €	34 075 710,17 €	4,75%
Annuité de remboursement en capital	3 131 402,07 €	3 234 683,64 €	3,30%
Annuité de remboursement en intérêts	649 781,02 €	525 358,76 €	-19,15%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	6,91 ans	6,40 ans	

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Montants en €HT	2018	2019	Evolution 2018/2019
Dépenses d'investissement	13 212 897,74 €	14 103 738,40 €	6,74%
dont réalisation de travaux	6 128 381,65 €	7 405 403,40 €	20,84%
Dotation aux amortissements	4 361 074,90 €	4 512 847,34 €	3,48%
Recettes d'investissement	12 117 181,59 €	14 660 469,98 €	20,99%
Dépenses de fonctionnement	15 416 835,96 €	15 559 152,38 €	0,92%
dont abandon de créances et remises gracieuses	6 475,53 €	2 723,58 €	-57,94%
Recettes de fonctionnement	18 734 755,31 €	17 452 073,71 €	-6,85%
dont redevance assainissement	13 359 049,53 €	9 029 536,01 €	-32,41%
redevance modernisation des réseaux de collecte	658 650,29 €	574 828,53 €	-12,73%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	1 025 031,72 €	1 068 472,02 €	4,24%

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Dette

Montants en €HT	2018	2019	Evolution 2018/2019
Dette en capital au 31/12	32 746 102,70 €	34 457 377,67 €	5,23%
Annuité de remboursement en capital	2 752 337,46 €	2 791 724,95 €	1,43%
Annuité de remboursement en intérêts	613 327,82 €	567 851,86 €	-7,41%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	6,76 ans	6,99 ans	

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2019

Montants en €HT	2018	2019	Evolution 2018/2019
Dépenses d'investissement	942,80€	- €	-100,00%
Dotation aux amortissements	- €	9 931,03 €	
Recettes d'investissement	19 308,70 €	28 296,93 €	46,55%
Dépenses de fonctionnement	379 617,58 €	654 188,71 €	72,33%
dont abandon de créances et remises gracieuses	1 772,84 €	4 931,38 €	178,16%
Recettes de fonctionnement	468 651,56 €	740 239,07 €	57,95%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	107 399,88 €	114 347,29 €	6,47%

Le budget assainissement non collectif n'a aucun encours de dette.

BUDGET ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES URBAINES 2019

La gestion des eaux pluviales urbaines est un service public à caractère administratif ; à ce titre, les imputations budgétaires liées à l'exercice de cette compétence sont intégrées au budget général de l'Etablissement.

Montants en €HT	2018	2019	Evolution 2018/2019
Dépenses d'investissement	1 770 885,00 €	1 665 495,36 €	-5,95%
Recettes d'investissement	129 375,00 €	96 516,80 €	-25,40%
Dépenses de fonctionnement	345 252,00 €	357 258,00 €	3,48%
Recettes de fonctionnement	- €	- €	

Les recettes d'investissement titrées en 2019 correspondent aux offres de concours de communes pour la réalisation de certains projets.

Il n'existe aucun encours de dette sur ces ouvrages.

2. ELEMENTS FINANCIERS DES DELEGATAIRES

Sur le service d'eau potable, un certain nombre de délégations de service public se sont achevées au 31 décembre 2018. Il s'agit des délégations concernant la gestion du service d'eau potable sur les communes de Languidic et Brandérion ainsi que sur les communes du secteur nord de l'agglomération (ex CCRP, hormis la commune de Calan déjà gérée dans le cadre d'un marché public).

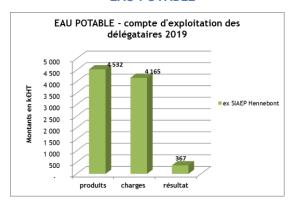
Au 1^{er} janvier 2019, les communes de Brandérion et Languidic ont été reprises en régie directe et le service public d'eau potable sur les communes du secteur nord a été confié à un prestataire privé dans le cadre d'une procédure de marché public. Demeure en gestion déléguée uniquement le secteur géographique relevant de l'ancien SIAEP d'Hennebont Port-Louis.

Sur le service d'assainissement collectif, la délégation de service public sur la commune de Bubry s'est achevée au 30 juin 2019. Au 31décembre 2019 ne demeure plus que la délégation de service public sur la commune d'Inguiniel.

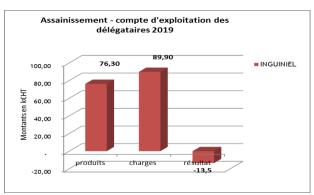
Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est appelé à prendre acte des rapports d'activités et des résultats d'exploitation des délégations de service public.

Sont donc ici présentés les éléments financiers relatifs aux délégations en cours fin 2019, extraits des rapports des délégataires ; ils sont aussi précisés en annexe.

EAU POTABLE



ASSAINISSEMENT



A SUIVRE EN 2020

L'un des objectifs des transferts des compétences eau potable et assainissement des communes membres vers l'agglomération était la mise en place d'un tarif unique de l'eau et de l'assainissement à l'échéance de 2020. Cette échéance est conservée ; l'année 2020 constituera la première étape de cette convergence tarifaire sur le territoire communautaire.

Le programme prévisionnel de travaux sur les 25 communes de l'agglomération en matière d'eau et d'assainissement se décline comme suit, et s'appuie sur l'analyse des services quant à l'état actuel des installations d'une part et sur le dialogue mené avec les communes afin de mettre en concordance les travaux de voirie et de réseaux d'autre part.

En outre il est utile de précisé que l'année 2020 correspondra à la dernière année de mise en œuvre des autorisations de programmes votées.

• En matière d'assainissement collectif des eaux usées :

Les investissements sont prévus à hauteur de **6,304 millions d'euros hors taxe** (dont études réalisées en régie). Les principaux projets sont les suivants :

- Solde des travaux sur la station d'épuration du Gripp à Groix (275 k€HT);
- Matériel, véhicules et outillage : 495 k€HT dont acquisition d'un épandeur à boues et d'un véhicule hydrocureur 4X4
- o Travaux sur postes de relevage (0,992 M€HT)
- Poursuite des renouvellements de réseaux (3,709 M€);
- En matière d'assainissement des eaux pluviales urbaines :

Un programme d'études et travaux, d'un montant de 3,118 M€TTC a été défini pour 2020 prenant en compte les priorités d'investissements à consentir sur les communes, notamment au regard de désordres connus ou apparus en 2019 sur les ouvrages ; les principaux projets inscrits sont les suivants :

- o Travaux sur réseaux et postes de relevage : 2 748 k€TTC dont travaux de renouvellement des réseaux quais des martyrs et rue de la Libération à Hennebont, réfection du poste de relèvement Jaurès à Lorient, pour les chantiers les plus importants ; par ailleurs, les problématiques d'inondations rencontrées à Lorient (centre-ville notamment) seront traitées en priorité ;
- Réalisation d'études : 320 k€TTC, dont le schéma directeur eaux pluviales (1^{ère} tranche).

• En matière d'eau potable :

Les investissements sont prévus à hauteur de **7,938 millions d'euros hors taxe** (dont études et travaux réalisés en régie) :

- Poursuite de la construction de l'unité de traitement d'eau potable de Groix et création de 2 piézomètres (500 k€HT);
- Remplacement des membranes sur l'usine de Coët Er Ver et autre travaux sur les ouvrages de prétraitement (783 k€);
- Renouvellements de réseaux (4,820 M€ + 600 k€HT de travaux en régie);
- Travaux sur réservoirs de stockage (420 k€HT);
- o Travaux sur les ouvrages associés à l'usine du Petit Paradis (460 k€HT) et notamment la galerie des filtres à sable et la cheminée d'équilibre du Leslé.

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

ANNEXES

Annexe 1 : Qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Lorient Agglomération en 2019

Annexe 2 : Travaux réalisés en 2019 sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Annexe 3 : Tarifs 2019 - délibération du Conseil communautaire du 18 décembre 2018

Annexe 4 : Comptes d'exploitation des délégataires

Annexe 5 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2019

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

ANNEXE 1

Qualité de l'eau distribuée sur le territoire de Lorient Agglomération en 2019 (rapports ARS)

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020 Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

ANNEXE 2: Travaux réalisés en 2019 sur les réseaux AEP, EU, EP

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux eau potable 2019

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur ml	nb de brt (s)	entreprise
BUBRY	rue de kerhélène	renov. Réseau AEP sup conduite terrain	Ø 63 PEHD	225	3	SPAC
CAUDAN	kerbihan	privé	Ø 50		3	SADE
GAVRES	Menguen/lutins/moin		7E DELID	170	40	** /11
GAVRES	eaux	renouvellement	75 PEHD 125PEHD	170 230	49	M/H
GROIX	Kerport Lay	renouvellement	110 PVC	550	40	SPAC
	kerpotence kerpotence	renouv.	Ø 250 FD Ø 300 FD	200 132		SADE SADE
HENNEBONT	St-Antoine	renouv	Ø 250 FD	160		SADE
		renouv	Ø 200 FD	60		SADE
INGUINIEL	roscouedo st-alban	renouv renov	Ø 90 PEHD	1430	12 3	SPAC SPAC
	le rudet	renouv.	Ø 63	130	10	SADE
INZINZAC	Lann Vihan	renouv.	Ø 150 FD	430	43	SPAC
LOCHRIST	cité Jaurès rue des pins	renouv.	Ø 75 PEHD Ø 100 FD	325 200	40 8	SPAC SPAC
	pen er prat	renouv.	Ø 100 FD	200	3	SADE
LOCMIQUELIC	pen er zal	renouv.	Ø 90 PVC	180	18	M/H
CLEGUER	Restancoezec vers Pilornec	renouvellement AEP	125 pehd	2015	3	SPAC
	ritornee	renouvellement AEP	63 pehd	5	3	SPAC
		renouvellement AEP	110 PVC	8		SPAC
GESTEL	Kerguestenen	renouvellement AEP Renouvellement AEP	25 pehd 150 fonte ductile	65 900	11	SPAC
GESTEE	Kerguestenen	Renouvellement AEP	100 fonte ductile	180	1	1
		Renouvellement AEP	63 pehd	25		SPAC
		Renouvellement AEP Renouvellement AEP	PER 40 pehd	60 65		-
		Renouvellement AEP	25 pehd	100	1	1
	Rue des plages	Renouvellement AEP	100 fonte ductile	86		
		Renouvellement AEP Renouvellement AEP	63 pehd 50 pehd	20 120	0	SPAC
	Rue de Bretagne	Renouvellement ALP	50 pena	120	8	
GUIDEL	Kerbrest	Renouvellement AEP	125 pehd	1000	29	
	-	Renouvellement AEP	63 pehd	50		SADE
	Cosquer-Kerbigot	Renouvellement AEP Renouvellement AEP	50 pehd 100 fonte ductile	200 1248	1 26	
	cosquei -kei bigot	Renouvellement AEP	75 pehd	6	1	TPC Ouest
		Branchement long	32 pehd	161	5	
	St Fiacre G4 déviation	Renouvellement AEP Renouvellement AEP	50 pehd 125 PEHD	570 335		SADE
		Renouvellement AEP	225 PEHD	190		SADE
	Kerrouarch G3 déviati	Renouvellement AEP	160 PEHD	469		TPC OUEST
		Renouvellement AEP	63 PEHD	6		
		Renouvellement AEP Renouvellement AEP	75 PEHD 125 PEHD	3		
		Renouvellement AEP	200 FD	464		
	Déchetterie G2 déviat		160 PEHD	258		TPC OUEST
		Renouvellement AEP Renouvellement AEP	75 PEHD 100 FD	240 173		-
		Renouvellement AEP	200 FD	173		
	5 Chemins G1	Renouvellement AEP	160 PVC	200		
	Rue Beau Rivage	renouvellement AEP	100 fonte ductile	150	15 2	SADE
LORIENT	Kerulvé	extension AEP extension AEP	63 pehd 100 fonte ductile	11 2		BOUYGUES
		extension AEP	200 fonte ductile	288		
	Cardonnière	extension AEP	100 fonte ductile	2		BOUYGUES
	Rue De Gaulle	extension AEP dévoiement AEP	200 fonte ductile 75 pehd	160 100	7	SOGEA
PLOEMEUR		renouvellement AEP	100 pehd	545	39	
	Avenue du Stade	renouvellement AEP	100 fonte ductile	58		SADE
		renouvellement AEP renouvellement AEP	150 fonte ductile 200 fonte ductile	306 240		-
		renouvellement AEP	200 fonte ductile	130		
		renouvellement AEP	100 fonte ductile	40		
	rel impasse des Erable	renouvellement AEP renouvellement AEP	150 fonte ductile	6 70		SADE
		renouvellement AEP	75 pehd 63 pehd	65	11	1
		renouvellement AEP	50 pehd	370		
	Rues de Larmor-Yser	renouvellement AEP	150 fonte ductile	125		-
		renouvellement AEP renouvellement AEP	100 fonte ductile 160 PVC	115 105		1
		renouvellement AEP	63 PVC	12		SADE
		renouvellement AEP	75 PVC	12		_
		renouvellement AEP renouvellement AEP	90 PVC 50 pehd	20 320		-
		renouvellement AEP	32 pehd	15		
		Renouvellement AEP	63 pehd	10		SPAC
PLOUAY	Aménagement Bourg		50 pehd	25 40	2	
LOUAT		Renouvellement AEP	63 pvc 110 pvc	5	17	SPAC
	Place LE FLOCH	Renouvellement AEP	63 pehd	5		SPAC
	. tacc LE 1 LOCII		90 pehd	75 290	2	
	V. 1.1.	renouvellement AEP renouvellement AEP	90 pehd 75 pehd	290	1	TPC OUEST
	Kerlebert	renouvellement AEP	63 pehd	12	1	TPC OUEST
		renouvellement AEP	50 pehd	6		TPC OUEST
	Rues Botrel-Ferry	renouvellement AEP renouvellement AEP	63 pehd 100 fonte ductile	40 458	1 34	TPC OUEST
	acs societ i city	renouvellement AEP	110 pvc	10	3,	TPC OUEST
QUEVEN		renouvellement AEP	25 PEHD	53	-	TPC OUEST
	Kerletu	renouvellement AEP	75 pehd	125 102	4	TPC OUEST
		renouvellement AEP renouvellement AEP	100 fonte ductile 50 pehd	90		TPC OUEST TPC OUEST
		renouvellement AEP	63 pehd	27	5	TPC OUEST
	Rue Denis PAPIN	renouvellement AEP renouvellement AEP	100 fonte ductile 110 pvc	160 2	8	TPC OUEST TPC OUEST

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux eau potable 2019 réalisés en régie

Commune	Rue	Nature des travaux	Diamètre	Linéraire	Nombre de branchements
Lanester	Rue Jean Jaurès	Tubage	75mm	480 m	6
Lanester	Avenue kesler Devillers	Pose	150mm	400 m	29
Total Lanester				880 m	35
Lorient	Impasse Louis Lancelot				3
Lorient	Place de la Liberté	Tubage	75 mm	165 m	16
Lorient	Rue de Kerguestenen				16
Lorient	Rue de Kerulvé				38
Lorient	Rue Docteur Cotonnec	Tubage	63 mm	120 m	6
Lorient	Rue Général Desaix	Tubage	63 mm	120 m	14
Lorient	Rue Hélène Boucher	Tubage	63 mm	85 m	12
Lorient	Rue Henri Rolland	Pose	100 mm	85 m	3
Lorient	Rue Louis Chaumeil	Tubage	63 mm	95 m	3
Lorient	Rue Louis Urbain Brue	Tubage	75 mm	72 m	2
Lorient	Lieutenant de Vaisseau Beaumont	Pose	150 mm	340 m	42
Total Lorient				1 082 m	155
Port-Louis	Rue de la Digue				30
Port-Louis	Jean Baptiste Guiheneuc	Tubage	100 mm	430 m	19
Total Port-Louis				430 m	49
Total Régie				2 392 m	239

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux usées 2019

commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur en m	nb de brt (s)	entreprise
	Place du 19 mars 1962	Dévoiement de réseau	160 PVC	4		SPAC
CLEGUER		Dévoiement de réseau	200 PVC	86		SPAC
	PR la Fontaine	Renouvellement				Bremaud-TPC Oues
GESTEL	Rue des plages	renouvellement EU	160 POLYPRO	105		SPAC
GESTEL	Rue des plages	Refoulement	110 PEHD	180		SPAC
	St Fiacre G4 déviation	renouvellement EU	200 POLYPRO	43		
		renouvellement EU	250 POLYPRO	499		CARE
		renouvellement EU	315 PVC	25		SADE
		Foncage	400 PEHD	30		1
	Kerrouarch G3 déviation	renouvellement EU	150 FD	46		
		renouvellement EU	200 FD	44		†
GUIDEL		refoulement EU	160 POLYPRO	5		TPC OUEST
		refoulement EU		338		+
	2/ 1	renouvellement EU	200 POLYPRO			
	Déchetterie G2 déviation		250 PVC	11		-
		renouvellement EU	160 POLYPRO	8		TPC OUEST
		renouvellement EU	200 POLYPRO	143		-
		renouvellement EU	250 POLYPRO	95		
	116 Avenue Jules Le Guen	renouvellement EU	160 PVC	21	1]
LARMOR-PLAGE		renouvellement EU	200 PVC	15		SADE
	Rue Beau Rivage	chemisage réseau EU		170	18	TELEREP
		renouvellement PR				
	PR Kerdual	création réseau EU	200 Grès	250	3	
	1 K Kerduat		200 Fonte	150		
LORIENT		Création réseau EU refoulement	110 pehd refoulement	265		LEDU-GTM-SADE
	PR Lénine	réhabilitation				LEDU-GTM-SADE
	Hopital du Scorff	mise en place de 2 regards				SOGEA
	Rue De Gaulle	dévoiement EU	200 PVC	82	4	SOGEA
			315 PVC	6		
		renouvellement EU	400 PVC	6		
		Tenouvetteniene 20	160 POLYPRO	330	55	
	Avenue de Stade		200 POLYPRO	596		SADE
	Rue Blaise PASCAL	chemisage	250 AC	46	4	TELEREP
PLOEMEUR	Rue Saint BIEUZY	chemisage	250 AC	350	18	TELEREP
. Louineon	Rue BOTREL	chemisage	250 AC	152	10	TELEREP
	Perello	chemisage	250 AC	121		TELEREP
		chemisage	400 AC	264		TELEREP
	Rue St Bieuzy	renouvellement de réseau EU	200 POLYPRO	130	17	TPC Ouest
		renouvellement de réseau EU	160 POLYPRO	58		
	Rue Sainte ANNE	Pose de réseau EU	200 POLYPRO	25		SADE
PONT-SCORFF	PR Lilas	Renouvellement				Bremaud-TPC Oue
PLOUAY	Aménagement Bourg	Extension EU	160 PVC	80	6	SPAC
		renouvellement EU	160 POLYPRO	88		
	Kergavalan	renouvellement EU	200 POLYPRO	470	16	TPC OUEST
QUEVEN		renouvellement EU	160 PVC	74	14	_
	Kerlebert	renouvellement EU	200 PVC	334	_	TPC OUEST
	Rues Botrel-France-Briseux	renouvellement EU	160 PVC	143	25	
		renouvellement EU	200 PVC	298		TPC OUEST
BUBRY	Rue de Kerhélène	extension	Ø PVC 200	205	3	SPAC
CAUDAN	Kerio	renouv	Ø 200 Polypro	55		SADE
HENNEBONT	rue Joffre/Thorez	renouv	Ø 200 grès	220	16	TPCOuest
	tour St-Nicolas	renouv	Ø 200 grès	57	9	TPC Ouest
INITINITAC I OCUPICT	place De Gaulle	renouv	Ø 200 FD	146	11	SADE
INZINZAC LOCHRIST	pen er prat	Extension	Ø200 polypro	225	0	SADE
LANESTER	rue Scribe	renouv	Ø 200 grès	69	0	SADE
DORT LOUIC	man de la dimor		Ø 180 PVC	58	refoul	DI E QUEST
PORT-LOUIS	rue de la digue	renouvellement	Ø 250 grès	271	29	DLE OUEST
DIANTEC			Ø 300 grès	184		C+5=
	ruelle de l'église	renouv	Ø 160 PVC	202	1	SADE
RIANTEC	Camille PORCHE	chemisage	AC Ø 150	280	11	telerep telerep
GROIX		chomicago	Y C (X 200			
	st-alban	chemisage	A C Ø 200	410 8366	12	teterep
GROIX		chemisage TOTAL SECTEUR EST ET OUEST		8366		teterep
GROIX			renouvellement réhabilitation			•

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux pluviales 2019

	•	SECTEUR EST			,						
renouvellement du réseau des EAUX PLUVIALES											
commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur	nb de brt						
BUBRY	St-yves	renouv	Ø 300 béton	359							
CAUDAN	Etang de Kergoff	création d'un bassin	800 m3								
GROIX	Diverses rues / prog voirie	création / renouvellement	Ø 250	800							
			Ø 315	554							
			Ø 400	40							
HENNEBONT	place de Gaulle	renouvellement	Ø 250	20							
	place de Gaulle	renouvellement	Ø 315	45							
	Avenue de la République	renouvellement	Ø 600	235							
			Ø 500	140							
			Ø 315	130							

		SECTEUR OUEST			
	renouve	llement du réseau des EAUX	PLUVIALES		
commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur en m	nb de brt (s)
CLEGUER	Place du 19 mars 1962	dévoiement réseau	400 béton	80	
		dévoiement réseau	160 PVC	20	
LARMOR PLAGE	Secteur Kennedy	extension	PVC 200	20	2
PLOEMEUR	Avenue de Stade	renouvellement EP	315 PVC	6	
QUEVEN	Rue Laënnec	extension	200 PVC	52	
		extension	315 PVC	269	
		extension	250 PVC	5	
		TOTAL		2775	2
		dont	renouvellement	1035	
			réhabilitation	0	
			extension	1740	

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

ANNEXE 3

Tarifs 2019 - délibération du Conseil communautaire du 18/12/2018 (extraits)

Lorient Agglomération			PART COMMUNAUT	TAIRE DES FA	CTURES D'AS	SAINISSEMENT COLLEC	TIF			
Direction eau et assainissement										
Tarifs à compter du 1er janvier 2019										
COMMUNES	Evolution facture eau et asst 80 m3 HT (y compris redev. Agence de l'eau)	Evolution facture asst 80 m3 HT (y compris redev. Agence de l'eau)	PART FIXE ANNUELLE (€HT)	PART PROPORTIONNELLE AN			12001 24000	<u> </u>		
	2018/2019	2018/2019		0-30 m3	31-1000 m3	1001-6000 m3 6001-1200	m3	m3	> 50000m3	
BRANDERION	-3,7%	-2,5%	66,78	1,595			1,641			
BUBRY	-2,6%	-1,7%	28,74	0,381			1,001			
CALAN	-1,3%	0,3%	48,92	0,950			1,410			
CAUDAN	1,8%	4,1%	41,33	1,004			1,313			
CLEGUER	-0,3%	2,7%	44,77	1,036		381 1,304	1,242	1,212	1,181	
GAVRES	0,3%	0,5%	53,65	0,950	1,307		1,255			
GESTEL	-0,3%	2,6%	44,35	1,042	1,3	387 1,309	1,246	1,215	1,183	
GROIX	-2,7%	-1,5%	77,12	0,932			1,388			
GUIDEL	-0,1%	3,1%	49,74	0,968		313 1,249	1,201	1,177	1,153	
HENNEBONT	1,5%	3,4%	43,50	1,040	0 1,385 1,394					
INGUINIEL	-3,0%	-2,6%	34,94	0,314			1,513			
INZINZAC-LOCHRIST	0,6%	1,2%	45,89	1,049			1,394			
LANESTER	1,9%	4,8%	36,20	0,943			1,178			
LANGUIDIC	-1,8%	-1,2%	63,89	1,270			1,316			
LANVAUDAN	-3,0%	-2,4%	63,01	1,554			1,591			
LARMOR-PLAGE	-3,1%	-2,7%	52,00	1,060		397 1,313	1,249	1,2	217	
LOCMIQUELIC	1,1%	2,4%	48,25	0,849	1,410		1,307			
LORIENT	0,9%	3,4%	43,00	1,046	1,3	391 1,312	1,248	1,2	216	
PLOEMEUR	2,0%	2,1%	44,15	1,056			1,401			
PLOUAY	-2,6%	-1,5%	55,39	0,610			2,019			
PONT-SCORFF	-0,2%	2,8%	47,40	1,001	1,3	346 1,276	1,222	1,194	1,167	
PORT-LOUIS	1,8%	2,1%	45,58	1,011			1,396			
QUEVEN	-0,2%	2,9%	44,28	1,039	1,3	384 1,307	1,244	1,213	1,182	
QUISTINIC	-3,3%	-3,2%	83,75	1,496			1,527			
RIANTEC	-0,9%	-2,1%	55,08	1,558			1,595			
Toutes les communes			Tout logement n			potable mais raccordé au l'ogement aux tarifs en v			f, se verra	
Tarifs à compter du 1er juillet 2019										
BUBRY			67.27	0.708			2.134		-	

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Lorient Aggloméra	ation		DART COMMU	NAUTAIRE DES	EACTURES DE	EALI DOTABLE	_																					
Direction Eau et A				npter du 1er jan		AUFUIABL	_																					
			PART FIXE												1													
			' 												1	PART	PROPORT	IONNE	LLE AN	NUELLE	/ tranches	s de cons	sommation	€HT/m3)				
COMMUNES	TYPES D'USAGERS	abonnement compteur divisonnaire 15 mm	abonnement compteur 12 à 20 mm	abonnement compteur 25 - 30 mm	abonnement compteur 40 - 50 mm	abonnement compteur 60-65 mm	abonnement compteur 80 mm	abonnement compteur 100 mm	abonnement compteur 150 mm	abonnement compteur 200 mm	abonnement compteur 300 mm	abonnement compteur 400 mm	abonnement compteur combinés	0-30m3	31-100 m3	3 101-400 m3 401-500 m3	501-1000 m3	501-1000 1001-2000 2001-3000 3001-60 m3 m3 m3				00 600 12000		m3 4800			75001- 100000	> 100000 m3
BRANDERION	Tout usager		69,81	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	305,00	381,00	457,50	533,00		1,099		1,525		1,450					,450					
CALAN CLEGUER GESTEL	Tout usager à l'exception des industriels bénéficiant de tarifs de couleurs Usager non domestique		69,42	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	305,00	381,00	457,50	533,00		0,923		1,530	,				1,450							
GUIDEL	Tarifs jaunes											1 600,00		0,700							1,184							
PONT-SCORFF QUEVEN	Usager non domestique Tarifs verts											1 600,00			•					1,1	00							
GROIX	Tout usager		69,42	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	305,00	381,00	457,50	533,00		1,013		1,530							1,450					
CAUDAN GAVRES	Tout usager à l'exception des industriels bénéficiant de tarifs de couleurs, usagers agricoles et communaux		38,17	112,49	112,49	137,48	137,48	137,48	223,73	299,73	376,23	451,73		0,060		0,307	0,275					0,337			0,40	00		
HENNEBONT INZINZAC-	Usager agricole		51,93	127,49	127,49	156,24	156,24	156,24	239,98	315,98	392,48	467,98		0 0,395 0,3			0,312											
LOCHRIST LOCMIQUELIC	Usager communal		38,17	112,49	112,49	137,48	137,48	137,48	223,73	299,73	376,23	451,73		0,060		0,545							0,462					
RIANTEC	Usager non domestique Tarifs jaunes											1 500,00	cumul d'abonnements en	0,000		0,000	0,009 0,071					0,13	34					
LANGUIDIC	Tout usager à l'exception des industriels bénéficiant de tarifs de couleurs (vert ou jaune)		69,28	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	305,00	381,00	457,50	533,00	fonction des compteurs constituant le compteur combiné	0,965		1,500							1,450					
	Usager non domestique Tarifs jaunes											1 600,00		0,700							1,184							
	Usager non domestique Tarifs verts											1 600,00								1,1	64							
BUBRY, INGUINIEL, LANVAUDAN, PLOUAY,	Tout usager à l'exception des industriels bénéficiant de tarifs de couleurs		70,13	150,00	150,00	200,00	200,00	200,00	305,00	381,00	457,50	533,00		1,056	1,482	1,550							1,450					
QUISTINIC	Usager non domestique Tarifs jaunes											1 600,00		0,700							1,184							
LARMOR-PLAGE	Immeubles					nombre	e de logem	ents x 68 €						0,966 € p	our la tra	arifs usagers domestiq anche 0 à 30 m3 x nom anche strictement supé	bre de log	es:										
	Tout usager		68,00	129,75	133,00	181,25	191,00	225,00					1	0,966							1,568							
LANESTER	Tout usager	31,40	62,58	129,75	133,00	181,25	191,00	225,00						0,928							1,550							
CAUDAN - Zones industrielles	Tout usager	32,00	62,58	129,75	133,00	181,25	191,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00		0,928			1,550											
LORIENT	Tout usager	37,50	65,06	129,75	133,00	181,25	191,00	225,00						0,925							1,553							
PLOEMEUR	Tout usager		63,25	129,75	133,00	182,50	200,00	235,00						0,852	<u> </u>	1 540 4 500	1,520											
PORT-LOUIS Toutes les	Tout usager		67,50	129,75	133,00	181,25	191,00	225,00			1			0,700 1,55 (par		1,542 1,533 utaire et délégataire incluse		,441 délégat	aire app	licable e	st celle co	orrespond	dant à la fo	1,410 rniture d'e	au sur la	tranche d	le conso	mmation 30-
communes Toutes les	Bornes de puisage							0,00						,						100	m3							
communes	Vente en gros																			0,6	62							

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID : 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

ANNEXE 4 Comptes d'exploitation des délégataires 2019

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

ASSAINISSEMENT - 2019 CARE SAUR INGUINIEL

LIBELLE En milliers d'Euros	Année 2018	Année 2019	Ecart en KEu
PRODUITS	78,1	76,3	4.0
	31.7	33.0	-1,8
Exploitation du service	60	3.5	
Collectivités et autres organismes publics Travaux attribués à titre exclusif	45,1	43,3	
Produits accessoires	1,3	2520	
	0,1	0,1	Section 1
CHARGES	93,5	89,9	-3,7
Personnel	10,2	8,4	
Energie électrique	2,4	2,9	
Analyses	0,3	0,4	
Sous-traitance, matières et fournitures	13,3	18,7	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	1,3	1,3	
Autres dépenses d'exploitation	4,4	4,1	
 Télécommunications, poste et télégestion 	0,6	0,7	
- Engins et véhicules	1,4	1,3	
- Informatique	1,2	1,2	
- Assurances	0,1	0,1	
- Locaux	0,6	0,5	
- Divers	0,5	0,3	
Contribution des services centraux et recherche	2,9	2,9	
Collectivités et autres organismes publics	45,1	43,3	
- Part collectivité	41,1	41,3	
- Autres organismes publics	4,0	2,0	
Charges relatives aux renouvellements	12,7	5,5	
- Pour garantie de continuité du service	10,0	2,8	
- Programme contractuel	2,7	2,7	
Charges relatives investissements du domaine privé	0,2	0,2	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	0,8	2,1	
RESULTAT AVANT IMPOT	-15,4	-13,5	1,9
RESULTAT	-15,4	-13,5	1,9

⁽¹⁾ Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité.

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006 Réf. 120-021002 -561505 -02 2019120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

Validé le 12/05/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

EAU POTABLE - 2019 CARE SAUR ex SIAEP Hennebont

LIBELLE En milliers d'Euros	Année 2018	Année 2019	Ecart en KEu
PRODUITS	5 034,9	4 532,8	-502,1
Exploitation du service	2 333,8	2 401,2	
Collectivités et autres organismes publics	2 318,7	1 828,4	
Travaux attribués à titre exclusif	151,7	154,8	
Produits accessoires	230,7	148,3	
CHARGES	4 692,4	4 165,8	-526,6
Personnel	474,6	418,3	
Energie électrique	1,7	1,5	
Achats d'eau	1 211,8	1 204,9	
Produits de traitement	1,3	0,7	
Sous-traitance, matières et fournitures	189,4	235,8	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	24,3	19,6	
Autres dépenses d'exploitation	198,5	199,6	
- Télécommunications, poste et télégestion	12,0	14,9	
- Engins et véhicules	37,3	39,4	
- Informatique	112,9	114,2	
- Assurances	9.7	7.0	
- Locaux	11,7	12,3	
- Divers	14,8	11,8	
Contribution des services centraux et recherche	175,5	198,0	
Collectivités et autres organismes publics	2 318,7	1 828,4	
- Part collectivité	1 187,5	1 185,8	
- Autres organismes publics	1 131,2	642,6	
Charges relatives aux renouvellements	44,0	9,5	
- Pour garantie de continuité du service	38,2	3,6	
- Programme contractuel	5,8	5,8	
Charges relatives investissements du domaine privé	11,2	12,4	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	41,4	37,2	
RESULTAT AVANT IMPOT	342,4	366,9	24,5
Impôt sur les Sociétés (calcul normatif)	117,1	125,5	
RESULTAT	225,3	241,4	16,1

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles: y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité. Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006 Réf. 120-021002 -564100 -01 2019120

(2) SI Annuités emprunt collectivité prises en charge : comprennent: annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges linancières contractuelles.

Validé le 15/05/2020

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

ANNEXE 5

Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2019 -

LANGUIDIC

vannes, le 07/05/2020



056000346

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.qouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE UNITE DE DISTRIBUTION : BRANDERION

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **8** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par

LORIENT AGGLOMERATION

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLOMERATION REGIE

Unité de distribution:

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

8 analyses conformes aux limites de qualité sur 8 réalisées

dureté:

TH moyen de 14 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

8 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 8 réalisées

teneur maximale : 27 mg/L teneur moyenne : 21 mg/L

pesticides:

3 analyses conformes sur 3 pour l'eau importée Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 a respecté les limites et références de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice

de la délégation départementale

du Morteinan

vannes, le 07/05/2020



056000348

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un

aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau

(coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !

Dans les immeubles anciens

susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau

systématiquement avant de la

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées

sur le réseau de distribution

sont consultables sur internet

le consulter en mairie

à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité

Après quelques jours d'absence : laisser couler

l'eau avant de la boire.

PLOMB:

consommer.

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION : BUBRY

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **11** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par

SAUR

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

BLAVET EVEL Unité de distribution: BAUD

Station de traitement: KERPICAUT (STATION) BUBRY

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
BRAMBAZO (PUITS)	Procédure terminée (captage public)	01/09/1989	29/11/1994

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

11 analyses conformes aux limites de qualitéur 11 réalisées

dureté:

TH moyen de 9 °f eau très peu calcaire

fluor

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

11 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 11 réalisées

teneur maximale : 31 mg/L teneur moyenne : 27 mg/L

pesticides:

1 analyse conforme sur1 réalisée en sortie de station

3 analyses conformes sur 3 pour l'eau importée

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 est conforme aux limites de qualité et a satisfait aux références de qualité pour 100 % des échantillons.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice

de la délégation départementale

(du Morbihan

Claire MUZELLEC KABOUCHE

réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

vannes, le 07/05/2020



056003690

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION : CAUDAN

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **84** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par SAUR

Origine de l'eau distribuée

Station de traitement: LANGROISE (STATION)

HENNEBONT

	nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
	LANGROISE (BLAVET)	Procédure terminée (captage public)	15/06/1998	12/11/2001
ĺ	LANGROISE (KERSALO)	Procédure terminée (captage public)	15/06/1998	12/11/2001

qualité de l'eau distribuée

bactériologie:

84 analyses conformes aux limites de qualité sur 84 réalisées

dureté:

TH moyen de 14 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

84 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 84 réalisées

teneur maximale : 33 mg/L teneur moyenne : 24 mg/L

pesticides:

6 analyses conformes sur 6 réalisées en sortie de station.

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres :

Le seul dépassement de référence de qualité observé en 2019 a concerné la turbidité.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 99 % des échantillons. Le dépassement observé n'était pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrico

ae la délégation départementale

du Morteinan

Vannes, le 11/05/2020



Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION: GAVRES

Si la saveur ou la couleur de

l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

056004462

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques aue chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 6 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par

SAUR

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

BLAVET OCEAN DISTRIBUTION

PLOUHINEC

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

6 analyses conformes aux limites de qualité 6 réalisées sur

dureté:

TH moyen de 15 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

6 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 6 réalisées

25 mg/L teneur maximale: teneur moyenne: 23 mg/L

Unité de distribution:

pesticides:

3 analyses conformes sur 3 pour l'eau importée Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 a respecté les limites et références de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice

de la délégation départementale

du Morbinan

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019



vannes, le 11/05/2020



056000484

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE UNITE DE DISTRIBUTION: GROIX

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 21 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par

LORIENT AGGLOMERATION

Origine de l'eau distribuée

Station de traitement: PORT MELIN (STATION) **GROIX**

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
KERDURAND F 5-5 GROIX (FORAGE)	Procédure en cours	24/10/2018	
KERDURAND GROIX (FORAGE)	Procédure en cours	24/10/2018	
KERMOUZOUET (FORAGE)	Procédure en cours	24/10/2018	
PRADINO (FORAGE)	Procédure en cours	24/10/2018	
VALLON DE PORT LAY	Procédure en cours	24/10/2018	
VALLON DE PORT MELIN	Procédure en cours	24/10/2018	

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

17 analyses conformes aux limites de qualité 17 réalisées

dureté:

TH moyen de 19 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

17 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 17 réalisées

teneur maximale: 33 ma/L 23 mg/L teneur moyenne:

pesticides:

2 analyses conformes sur 2 réalisées en sortie de station.

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres:

Les dépassements de référence de qualité observés en 2019 concernent des teneurs en carbone organique total et en chlorites.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 a respecté les limites de qualité pour 100 % des échantillons. D'une manière générale, les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire. La nouvelle station de traitement sera mise en fonctionnement courant 2020.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice

de la délégation départementale

du Mortoinan

vannes, le 11/05/2020



Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION: INGUINIEL

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **9** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par SAUR

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

ELLE INAM LE FAOUET Unité de distribution: BERNE-PRIZIAC

organisation de la distribution, origine de l'éda et

l'eau avant de la boire.

PLOMB:

056000349

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un

aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau

(coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner !

Après quelques jours d'absence : laisser couler

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.qouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

9 analyses conformes aux limites de qualité sur 9 réalisées

dureté:

TH moyen de 15 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

9 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 9 réalisées

teneur maximale : 17 mg/L teneur moyenne : 14 mg/L

pesticides:

3 analyses conformes sur 3 pour l'eau importée Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres :

Les dépassements de référence de qualité observés ont concerné des germes aérobies revivifiables ainsi qu'une teneur en en carbone organique total.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 78 % des échantillons. Le dépassement observé n'était pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice de la délégation départementale (du Morbihan

vannes, le 11/05/2020



056000358

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE **UNITE DE DISTRIBUTION: LANESTER**

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 81 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

LORIENT AGGLOMERATION La gestion de la distribution est assurée par

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLOMERATION REGIE Unité de distribution: LORIENT

Station de traitement: COET ER VER (STATION) **HENNEBONT**

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
COET ER VER (BLAVET)	Procédure terminée (captage public)	16/06/1987	14/08/1997

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

79 analyses conformes aux limites de qualité 79 réalisées

dureté:

TH moyen de 12,1 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0.5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

79 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 79 réalisées

31 ma/L teneur maximale: teneur movenne: 23 mg/L

pesticides:

6 analyses conformes sur 6 réalisées en sortie de station.

6 analyses conformes sur 6 pour l'eau importée

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres:

Les deux dépassements de référence de qualité observés concernent la teneur en fer.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 98 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice ae la délégation départementale du Morteinan

Claire MUZELLEC KABOUCHE

0

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Vannes, le 11/05/2020

LANGUIDIC



056000356

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE UNITE DE DISTRIBUTION : LANGUIDIC

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **18** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par

LORIENT AGGLOMERATION

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

BLAVET EVEL Usine de production: LE GUERN (STATION)

Station de traitement: DEZINIO (STATION)

 nom du captage
 protection
 avis de l'hydrogéologue
 arrêté préfectoral

 DEZINIO (FORAGE N°2)
 Procédure terminée (captage public)
 15/03/2001
 28/10/2002

 DEZINIO (PUITS)
 Procédure terminée (captage public)
 15/03/2001
 28/10/2002

qualité de l'eau distribuée

bactériologie:

18 analyses conformes aux limites de qualité sur 18 réalisées

dureté:

TH moyen de 11 °f eau très peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

18 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 18 réalisées

teneur maximale : 36 mg/L teneur moyenne : 32 mg/L

pesticides:

1 analyse conforme sur 1 réalisée en sortie de station

3 analyses conformes sur 3 pour l'eau importée

limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 est conforme aux limites de qualité et a satisfait aux références de qualité pour 100 % des échantillons.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice

ae la délégation départementale (du Morbihan

0

vannes, le 11/05/2020



056000532

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un

aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau

(coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner!

Dans les immeubles anciens

susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau

systématiquement avant de la

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez

le consulter en mairie

Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

consommer.

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO OUEST UNITE DE DISTRIBUTION: LARMOR PLAGE

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution. 17 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par **VEOLIA EAU LORIENT**

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

Unité de distribution: **LORIENT**

LORIENT AGGLOMERATION REGIE

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

17 analyses conformes aux limites de qualité 17 réalisées

dureté:

TH moyen de 12 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

17 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 17 réalisées

25 ma/L teneur maximale: teneur moyenne: 19 mg/L

pesticides:

6 analyses conformes sur 6 pour l'eau importée Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres :

Le seul dépassement de référence de qualité observé en 2019 a concerné une teneur en carbone organique total.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 94 % des échantillons. Le dépassement observé n'était pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice de la délégation départementale du Mortginan

Claire MUZELLEC KABOUCHE

sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Les résultats des analyses du

contrôle sanitaire effectuées

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Vannes, le 11/05/2020



056000357

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE UNITE DE DISTRIBUTION : LORIENT

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **94** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par

LORIENT AGGLOMERATION

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLO OUEST Station de traitement: COET ER VER (STATION)

Station de traitement: KERYADO (STATION)

LORIENT

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
KEREVEN (SCORFF)	Procédure terminée (captage public)	11/05/1998	17/07/2002

qualité de l'eau distribuée

bactériologie:

92 analyses conformes aux limites de qualité sur 92 réalisées

dureté:

TH moyen de 12,1 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

91 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 91 réalisées

teneur maximale : 31 mg/L teneur moyenne : 20 mg/L

pesticides:

6 analyses conformes sur 6 réalisées en sortie de station.

6 analyse conforme sur 6 pour l'eau importée

limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres:

Les dépassements de référence de qualité observés concernent la teneur en fer, la teneur en carbone organique total et la présence de spores.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 96 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice de la délégation départementale (du Morbihan

Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

Vannes, le 11/05/2020



056000708

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un

aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau

(coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner!

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de

systématiquement avant de la

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez

Les résultats des analyses du

contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution

sont consultables sur internet à l'adresse suivante :

www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité

réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la

risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du

paramètres microbiologiques

présence dans l'eau est susceptible de générer des

consommateur. Elles concernent aussi bien des

que chimiques.

le consulter en mairie

canalisations en plomb, laisser couler l'eau

Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

consommer.

Agence Régionale de Santé

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO OUEST UNITE DE DISTRIBUTION : PLOEMEUR EST

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **14** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par VEOLIA EAU LORIENT

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLO OUEST

Unité de distribution:

PLOEMEUR VILLE

Unité de distribution:

LORIENT

LORIENT

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

13 analyses conformes aux limites de qualité sur 13 réalisées

dureté:

TH moyen de 14 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

13 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 13 réalisées

teneur maximale : 25 mg/L teneur moyenne : 13 mg/L

pesticides:

6 analyses conformes sur 6 pour l'eau importée Limite de qualité : 0,1 μg/l par molécule

autres paramètres :

Les dépassements de référence de qualité observés concernent la turbidité, la teneur en fer et la teneur en manganèse pour un prélèvement.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 93 % des échantillons. Les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice de la délégation départementale (du Morbihan

Claire MUZELLEC KABOUCHE

O

Les rétérences de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Vannes, le 11/05/2020



Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO OUEST UNITE DE DISTRIBUTION : PLOEMEUR VILLE

Si la saveur ou la couleur de

l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

056000352

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.qouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **38** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par

VEOLIA EAU LORIENT

Origine de l'eau distribuée

Station de traitement: BEG MINIO (STATION)

PLOEMEUR

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
KERMADOYE - FORAGE PA1 (F29)	Procédure terminée (captage public)	12/03/2001	23/01/2002
KERMADOYE - FORAGE PA3 (F31)	Procédure terminée (captage public)	12/03/2001	23/01/2002
KERMADOYE - FORAGE PE	Procédure terminée (captage public)	12/03/2001	23/01/2002

qualité de l'eau distribuée

bactériologie:

29 analyses conformes aux limites de qualité sur 29 réalisées

dureté:

TH moyen de 14,7 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

29 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 29 réalisées

teneur maximale : 11 mg/L teneur moyenne : 8 mg/L

pesticides:

2 analyses conformes sur 2 réalisées en sortie de station.

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres:

Des dépassements de référence de qualité, concernant des teneurs en manganèse et en chlorites, ont été observés en 2019.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 a respecté les limites de qualité pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 74 % des échantillons. D'une manière générale, les dépassements observés n'étaient pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice de la délégation départementale (du Morbihan

Vannes, le 11/05/2020



Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION: PLOUAY-LANVAUDAN

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution. 16 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de

l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

056000350

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par SAUR

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLO NORD Unité de distribution: **CAUDAN**

Station de traitement: MANEBAIL (STATION) **PLOUAY**

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
MANEBAIL (P1)	Procédure terminée (captage public)	29/07/1982	27/01/1989
MANEBAIL (P2)	Procédure terminée (captage public)	29/07/1982	27/01/1989

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

16 analyses conformes aux limites de qualité 16 réalisées

dureté :

TH moyen de 13 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

16 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 16 réalisées

teneur maximale: 31 mg/L 26 mg/L teneur moyenne:

pesticides:

analyse conforme sur 1 réalisée en sortie de station

6 analyses conformes sur 6 pour l'eau importée

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 est conforme aux limites de qualité et a satisfait aux références de qualité pour 100 % des échantillons.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice

de la délégation départementale

du Morbihan

vannes, le 11/05/2020



Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO OUEST **UNITE DE DISTRIBUTION: PONT SCORFF**

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, 69 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

056000342

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par

VEOLIA EAU LORIENT

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

LORIENT AGGLOMERATION REGIE Unité de distribution: LORIENT

LESLE (STATION) Station de traitement: PONT-SCORFF

nom du captage	protection	avis de l'hydrogéologue	arrêté préfectoral
KEREVEN (SCORFF)	Procédure terminée (captage public)	11/05/1998	17/07/2002

qualité de l'eau distribuée

bactériologie:

69 analyses conformes aux limites de qualité sur 69 réalisées

dureté:

TH moyen de 13 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

69 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 69 réalisées

25 mg/L teneur maximale: teneur moyenne: 20 mg/L

pesticides:

3 analyses conformes sur 3 réalisées en sortie de station.

6 analyses conformes sur 6 pour l'eau importée Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres :

Le seul dépassement de référence de qualité observé a concerné la présence de germes aérobies revivifiables.

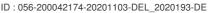
conclusion sanitaire

L'eau distribuée a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 98 % des échantillons. Le dépassement observé n'était pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice ae la délégation départementale

du Morbihan



RIANTEC

vannes, le 11/05/2020



Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLOMERATION REGIE **UNITE DE DISTRIBUTION: PORT LOUIS**

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution. 13 échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

Si la saveur ou la couleur de

l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

056000354

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par

LORIENT AGGLOMERATION

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

BLAVET OCEAN DISTRIBUTION Unité de distribution: **KERVIGNAC**

PONT ARROC'H (STATION) Station de traitement:

arrêté avis de nom du captage protection l'hydrogéologue préfectoral PONT ARROC'H (PUITS F) 15/09/2006 Procédure terminée (captage public) 07/01/2013 PONT ARROC'H (PUITS G) Procédure terminée (captage public) 15/09/2006 07/01/2013

qualité de l'eau distribuée

bactériologie :

13 analyses conformes aux limites de qualité 13 réalisées

dureté:

TH moven de 24 °f eau calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

12 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 12 réalisées

25 mg/L teneur maximale: teneur moyenne: 25 mg/L

pesticides:

analyse conforme sur 1 réalisée en sortie de station

6 analyses conformes sur 6 pour l'eau importée

Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

autres paramètres :

Le seul dépassement de référence de qualité observé en 2019 est dû à la présence de spores.

conclusion sanitaire

L'eau distribuée a respecté les limites de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons et les références de qualité pour 92 % des échantillons. Le dépassement observé n'était pas de nature à induire de conséquence sanitaire.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice ae la délégation départementale

Claire MUZELLEC KABOUCHE

du Morteihan

Vannes, le 11/05/2020



Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2019

UNITE DE GESTION: LORIENT AGGLO NORD

UNITE DE DISTRIBUTION: QUISTINIC

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, il a été prélevé, en distribution, **8** échantillons d'eau qui ont été analysés par les laboratoires LDA 56 (Saint Avé) et INOVALYS (Nantes), agréés par le Ministère chargé de la Santé.

056000679

Si la saveur ou la couleur de l'eau du robinet présente un aspect inhabituel, signalez-le à votre distributeur d'eau (coordonnées sur facture).

L'eau n'aime pas stagner ! Après quelques jours d'absence : laisser couler l'eau avant de la boire.

PLOMB:

Dans les immeubles anciens susceptibles d'être équipés de canalisations en plomb, laisser couler l'eau systématiquement avant de la consommer.

Un rapport annuel détaillé est établi par l'ARS : vous pouvez le consulter en mairie

Les résultats des analyses du contrôle sanitaire effectuées sur le réseau de distribution sont consultables sur internet à l'adresse suivante : www.eaupotable.sante.qouv.fr

Exigences de qualité :

Les limites de qualité réglementaires sont fixées pour des paramètres dont la présence dans l'eau est susceptible de générer des risques immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. Elles concernent aussi bien des paramètres microbiologiques que chimiques.

Les références de qualité sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation du risque pour la santé des personnes.

organisation de la distribution, origine de l'eau et protection

La gestion de la distribution est assurée par SAUR

Origine de l'eau distribuée

Importations de l'unité de gestion de:

BLAVET EVEL Unité de distribution: BAUD

qualité de l'eau distribuée

bactériologie:

8 analyses conformes aux limites de qualité sur 8 réalisées

dureté:

TH moyen de 13 °f eau peu calcaire

fluor:

L'eau est généralement pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l en moyenne). Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

nitrates:

8 analyses conformes à la limite de qualité de 50 mg/l sur 8 réalisées

teneur maximale : 25 mg/L teneur moyenne : 22 mg/L

pesticides:

3 analyses conformes sur 3 pour l'eau importée Limite de qualité : 0,1 µg/l par molécule

conclusion sanitaire

L'eau distribuée en 2019 a respecté les limites et références de qualité en vigueur pour 100 % des échantillons.

Pour le directeur général, et par délégation,

La Directrice de la délégation départementale

(du Mortginan





Établissement public de l'État

NOTE D'INFOR Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Rapport annuel sur le prix et la qualité du se L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, m

Reçu en préfecture le 16/11/2020 Affiché le

maire ou au président de l'établissement public de coopératie ID : 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel

> **Édition mars 2020 CHIFFRES 2019**

L'agence de l'eau vous informe



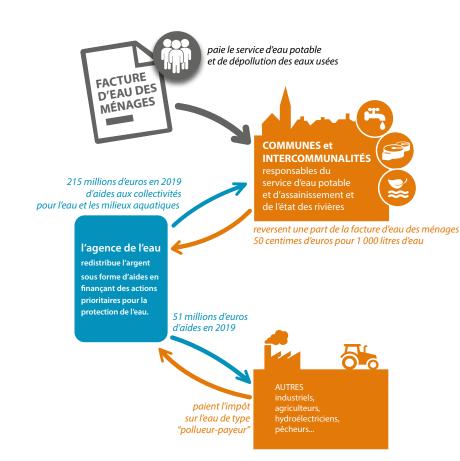
LE SAVIEZ-VOUS?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Suivez l'actualité (f)







de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020

Reçu en préfecture le 16/11/2020

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

0,72€



de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

2,84€



pollution payés par les industriels (v compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés

70,00€ de redevance



de pollution domestique payés par les abonnés (v compris réseaux de collecte)

7,31€

de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

percues par l'agence de l'eau 100 EURO en 2019

0,60€





2,31€ de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,98€ de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,23 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À OUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides

en 2019) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 11e programmes d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



2,24€ aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



48,20€ aux collectivités pour l'épuration et la

gestion des eaux de pluie, dont 15,23 € pour la solidarité envers les communes rurales



15,05€ pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages aides accordées par l'agence de l'eau EURGEN 2019



3,83€ aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau

dont 3,75 € pour la solidarité envers les communes rurales



4,84€ pour la gestion quantitative et les économies d'eau





8,81 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

Affiché le

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE

PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...

















 $^{*\,}MAEC: mesures\,agro-environnementales\,et\,climatiques\,/\,BIO: pour\,agriculture\,biologique\,/\,PSE: paiement\,pour\,services\,environnementaux\,agriculture\,biologique\,/\,PSE: paiement\,pour\,services\,environnementaux\,agriculture\,biologique\,/\,PSE: paiement\,pour\,services\,environnementaux\,agriculture\,biologique\,/\,PSE: paiement\,pour\,services\,environnementalux\,agriculture\,biologique\,/\,PSE: paiement\,pour\,pour\,agriculture\,biologique\,/\,PSE: paiement\,pour\,agriculture\,biologique\,/\,PSE: paiement\,pou$

6 APPELS À PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- · la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

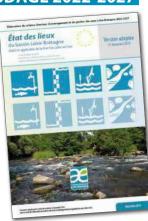
Le but ? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

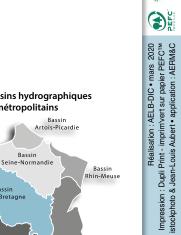
Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

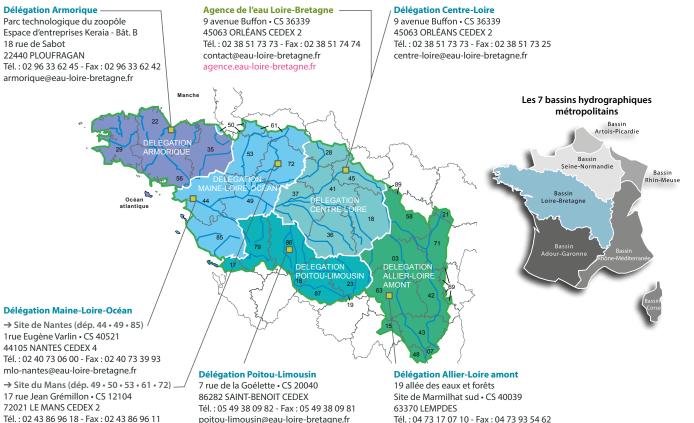
Il concerne 335 communaut 36 départements et 8 région d'habitants.

Envoyé en préfecture le 16/11/2020 Reçu en préfecture le 16/11/2020

ID: 056-200042174-20201103-DEL_2020193-DE







poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

